# La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard
1586 - 1633

* * *

Année 1617

3 E 69 / 165

par Thomas Spinosa

**Reconnaissance de dot pour Marguerite Pourchier – f°1**
Le 02/01/1617 a comparu Jean Gaillard comme époux de Marguerite Pourchier, fille de feu Jean Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu des hoirs dudit Jean et des mains et propres deniers d'Antoine Pourchier de ce lieu, leur tuteur, présent, la somme de 60 livres à bon compte de la dot de ladite Marguerite, paie échue en juillet dernier suivant le contrat de mariage passé chez ce notaire. La somme a été reçue en plusieurs fois, d'où quittance et reconnaissance au profit de ladite Marguerite, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun et Claude Favier tailleur de ce lieu.

**Dette pour Antoine Pourchier – f°3**
Le 02/01/1617 a comparu Jean Gaillard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu, présent, huit charges de conségal, mesure courante, reçues en prêt et semées cette année aux terres de sa bastide quartier de Saint-Vincent en ce lieu, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Brun et Claude Favier de ce lieu.

**Arrentement du moulin à huile pour monseigneur de Créquy – f°4**
Le 03/01/1617 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur et ayant charge aux affaires du seigneur, Charles de Créquy, lequel a arrenté à Mathieu Nel, Jean Garcin et Melchion Volaire, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, le moulin à huile seigneurial de ce lieu pour cette année et saison seulement avec l'usage de l'eau provenant de l'étang, contre une rente de quatorze quintaulx d'huile d'olive à porter aux frais des fermes dans « les piarres d'huille que sont dans le château apres que l'huille se treuvera reposé et cler a Caresme prennant prochain venent. » Les fermiers « mouldront les olives de mondit seigneur franc de moulture et sans prandre autre chose que le grignon en estantz toutesfois nourris pandant leur travailh et moulture a l'acoustumée suivant les precedantz contractz, demeurant mondit seigneur en faculté de metre les eaues en ung thoneau a part et prandont lesditz fermiers leur droict de moulture aussi comme de costume et selon lesditz contractz sans rien exceder ny surcharger lesditz habitantz. Plus a esté convenu que mondit seigneur entretiendra ledit molin en estat de mouldre durant ledit temps et icelluy lesditz fermiers conserveront en pere de famille et randront a la fin dudit temps ung peyrol d'arain, ung thonneau pour y loger les eaues qu'ilz y ont treuvé lhors qu'ilz ont comancé a travailler audit molin, ensemble trois douzennes d'esportins neufz que ledit sieur Martin leur a baillé. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Vincent Barrière dudit lieu. [Signé : Martin]

**Quittance pour Antoine Reynaud – f°7**

**Arrentement du moulin à huile de Cabrières-d'Aigues – f°8**

**Arrentement du four de Cabrières-d'Aigues – f°10**

**Arrentement des censes et services de Cabrières-d'Aigues et de La Motte-d'Aigues – f°12**

**Obligation pour Me Charles Chanut – f°14**

**Quittance pour Jean Garcin – f°15**

**Obligation pour Me Charles Chanut – f°17**

**Dette pour monsieur Lombard – f°18**

Le 10/01/1617 ont comparu Laurent et François Solliers, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges d'orge prin, pour semer cette saison en leurs terres, le tout reçu d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Pascal Lantelme de ce lieu.

**Quittance pour monseigneur de Créquy – f°19**

**Dette pour Me Antoine Olivier – f°20**

**Procuration pour messire Garnier – f°21**

**Mègerie de bétail à laine pour Antoine Pourchier – f°23**

**Déclaration pour François Charpin – f°27**

**Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°29**
Le 18/01/1617 a comparu Raymond Gras de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Sicard présent, la somme de 81 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, à rendre dans huit jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : Sicard, Lantelme]
Le 02/02/1618 lesdits Sicard et Darbon ont déclaré avoir été payés par ledit Gras, présent, d'où quittance. Fait en présence de Jean Pascal et Bastien Bar. [Signé : Sicard, Darbon]

**Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°30**
Le 19/01/1617 ont comparu Jean Antoine et Claude Bagnol, frères, tant pour eux que pour Gilles Bagnol leur frère, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségal mesure courante, reçues précédemment d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine et à porter au château de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brun fils de François et de Claude Favier de ce lieu. [Signé : J Baignol, J Brun]

**Dette pour Antoine Mallet – f°31**

**Echange entre Barthélémy Imbert et Gaspard Laidet – f°32**

**Dette pour monsieur Martin – f°35**

**Dette pour Me Claude Darbon – f°36**

**Département de querelle entre Barthélémy et François Icard – f°38**

**Déclaration pour François Icard – f°39**

**Arrentement pour les hoirs de Jacques Cavalier – f°40**

**Dette pour le sieur Lombard – f°42**
Le 25/01/1617 a comparu Scagne Just, de Marseille (13), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges d'orge prin, mesure courante, pour semer cette année et saison aux terres qu'il possède en ce lieu de La Tour-d'Aigues, quartier du Real, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château de ce lieu à Pâques

avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Jean Coste de ce lieu. [Signé : Escagne Just, Sicard]

**Mariage entre Pascal Jaume et Marguerite Bordin – f°43**
Le 25/01/1617 contrat de mariage entre Pascal Jaume, travailleur, fils de « Berthode » et de feue Cille Volonne, de Mane (04), et honnête fille Marguerite Bordin, fille de feu Michel et de Louise Bremond habitants de Manosque (04). L'épouse est assistée par sa mère.
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits en déduction desquels ladite Bremond, mère de l'épouse, a promis d'expédier à sa fille la somme de 18 livres dans six mois L'époux devra faire faire à ses frais à l'épouse une robe et un aubergeon d'ici le jour du mariage ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié [inachevé, « vaccat »]

**Compromis entre François Icard et Pierre Beymond – f°47**

**Dette pour le sieur Lombard – f°49**
Le 25/01/1617 a comparu Louis Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de consgal, reçus en prêt, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Roux et Benoît Abel.

**Dette pour le sieur Lombard – f°49**
Le 25/01/1617 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, reçues en prêt, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et François Rougon de ce lieu. [Signé : B Roy]
Le 02/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Gaillard. Fait en présence de Pierre Bernard et Bastien Bar de ce lieu.

**Cession pour Jean Brun – f°50**

**Achat de fruits pour Jeanne Daumas – f°52**

**Transaction entre Georges et Lucrèce Meisonnier, et les hoirs de feu François Meisonier – f°54**

**Dette pour Me Pascal Sicard – f°59**

**Dette pour Me Jacques Martin – f°60**
Le 30/01/1617 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, trois charges de blé annone et trois charges de conségal, mesure courante, reçues en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Lacoste et Claude Rougon de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°60**
Le 30/01/1617 a comparu Pierre Roman de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quinze panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Daniel Ripert dudit Cabrières-d'Aigues.

Le 08/01/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Roman. Fait en présence de Jean Roux et Bastien Bar.

**Dette pour Me Bernard Constans – f°61**

**Dette pour Pierre Gueidan – f°62**

**Dette pour le sieur Lombard – f°64**
Le 01/02/1617 a comparu Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge et demie d'orge prin, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il tient en mègerie du capitaine Bernard Roy en ce lieu, quartier de Piedbernard, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jean Coste de ce lieu.

**Quittance pour Germain Rambaud – f°65**
Le 01/02/1617 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Germain Rambaud, de Banon (04), présent, la somme de 6 livres en déduction et à bon compte du prix d'un âne poil gris vendu à Etienne Robert, de Forcalquier (04), acte chez ce notaire en 1615, ledit Rambaud payant un acte passé entre eux chez Me Rampaille notaire de Forcalquier du 30/01/1617. D'où quittance avec cession d'actions. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Boyer et Jean Lacoste de ce lieu.

**Reconnaissance de dot pour Benoite Germain – f°66**
Le 02/02/1617 a comparu Antoine Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Benoite Germain, a confessé et déclaré à Charles Germain dudit lieu, son beau-frère, présent, « avoir jouy des fruictz et usufruictz d'une terre de quatre emines durant quatre [ans] que ledit Charles luy avoit donné » dans leur contrat de mariage chez ce notaire le 21/06/1601, le tout estimé à 12 livres. Il a aussi reçu « une flassade et une caisse bois de sap » toujours suivant le contrat, le tout estimé à 9 livres. Soit un total de 21 livres en déduction de la dot de ladite Benoite constituée par feue Biele Guende sa mère. D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Martin et Pierre Vian travailleur de ce lieu. [Signé : Piere Vian]

**Dette pour le sieur Lombard – f°68**
Le 03/02/1617 a comparu Joseph Just de Marseille (13), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigus, dans le château, en présence de Jean Sauvat et Jean Louis Le Long, de ce lieu. [Signé : Joseph Just, J Le Long]

**Dette pour le sieur Salomon Lombard – f°69**
Le 03/02/1617 a comparu François Gabriel, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu en présence de Joseph Just et Jean Sauvat de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

**Reconnaissance de dot pour Jeanne Batarel – f°69**
Le 03/02/1617 a comparu Jean Lacoste maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme époux de Jeanne Batarel, fille d'Etienne et d'Antoinette Fueillet de Saint-Martin-de-Castillon (84), a confessé avoir reçu dudit Etienne, son beau-père, présent, la somme de 24 livres en déduction et à bon compte de la dot de son épouse, suivant leur contrat de mariage chez ce

notaire le 03/05/1615, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Rougon de ce lieu et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84).

**Quittance pour les hoirs de Louise Michel – f°71**

**Dette pour monsieur Lombard – f°72**
Le 08/02/1617 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, huit charges de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé H Turin]
Le 07/05/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Beymond, ayant reçu les grains des mains et grains dudit Pourchier. Fait en présence de Daniel Furet et Jean Chansaur de ce lieu.

**Dette pour monsieur Martin – f°73**

**Dette pour Me Georges Constans – f°74**

**Dette pour le sieur Martin – f°75**

**Arrentement pour Etienne Darbon – f°76**
Le 14/02/1617 a comparu Etienne Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Chabert et Etienne Silvestre, frères de ce lieu, ledit Etienne présent, toutes les terres que ledit Darbon possède en ce lieu quartier du Lauron et du Fourcaussen confrontant terres de Me Jacques Vian et Roman Queyrel et de Me Jean Brun, le tout pour un an et une prise de fruits contre une rente de trois panaulx et demie de blé moitié annone, moitié conségal par saumée de terre selon l'arpentage qui en sera fait. La rente sera à payer à la Sainte-Magdeleine prochaine en un an. En déduction de ladite rente, ledit Darbon a reçu sept panaulx de blé pour les employer au paiement du droit des cosses, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Jean Martin dit Quichon de ce lieu et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84).
Le 16/10 « an susdit » ledit Etienne Darbon a confessé avoir reçu desdits Silvestre cinq panaulx de blé annone en déduction de ladite rente, d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Thurin et Bastien Bar. [Signé : H Turin]
Le 12/03/1619 les parties ont fait barrer l'acte, se faisant quittance réciproque. Fait en présence de Georges Queyrel de La Bastidonne (84) et Georges Meisonier dudit lieu.

**Dette pour monsieur Martin – f°77**

**Dette pour le sieur Martin – f°78**

**Dette pour monsieur Martin – f°79**

**Prorogation de compromis pour François Icard et Pierre Beymond – f°80**

**Dette pour monsieur Jacques Martin – f°81**

**Dette pour le sieur Lombard – f°82**
Le 20/02/1617 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, veuve du capitaine Ferdinand Bon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble

(38), présent, cinq charges et demie de conségal et une charge d'orge prin, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt amiable et emprunté « expressement pour fournir en ses afferes au faict de la megerie des biens qu'elle a aveq Jehan Pourret de feu Marquet dudit La Tour », à rendre à Pâques avec hypothèque de sa part de ladite mègerie. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunet de Simiane (04) et Jean Pourret de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, Lombard]

**Dette pour Isnard Brun – f°83**
Le 20/02/1617 a comparu Laurent Plantard maître chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Isnard Brun de ce lieu, absent, une charge de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et François Rougon de ce lieu. [Signé : L Plantard]

**Procuration pour demoiselle Louise d'Ermin – f°84**

**Dette pour le sieur Lombard – f°86**
Le 21/02/1617 a comparu Christophe Boyer laboureur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château de ce lieu à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Rougon et Jean Pascal de ce lieu.

**Dette pour madame de Créquy – f°87**
Le 22/02/1617 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires pour monseigneur de Créquy, lequel audit nom a vendu à Jean, Esprit et Léger Sauvat, père et fils, « toutes la fueille des arbres muriers » que le seigneur a en ce lieu de La Tour-d'Aigues, à la bastide de La Bonde, que ledit Sauvat pourront cueillir pour cette année seulement avec l'usage de la salle derrière la maison du jeu de paume « vizant sur l'estang » pour y dresser les vers à soie « ensemble les ais que y sont qu'ilz prandront par rolle et invantere et icelles randront s'en estantz servis ceste mesme année dans la mesme salle icelle vuideront incontinent qu'ilz auront tiré la soye. » Le tout contre la somme de 72 livres en argent et deux livres de soie « bonne, belle et receptable » à payer fin juin prochain. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Bertrand Coussin et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Martin, Billard, Coussin]

**Arrentement des censes pour monseigneur de Créquy – f°89**

**Dette pour le sieur Lombard – f°92**
Le 22/02/1617 a comparu Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, une charge et demie de conségal et douze panaulx de blé annone, mesure courante, pour semer comme il a déjà fait faire par Jean Bouchard, son rentier, aux semences dernières en sa bastide à Val Petite, à rendre, « oultre les precedantes obligations » à Pâques avec hypothèque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Michel Chivalier de ce lieu. [Signé : Coussin, Billard]

**Quittance pour Jean Roux – f°93**

**Quittance pour Joseph Just – f°94**

**Quittance pour Joseph Just – f°96**

**Quittance pour Joseph Just – f°99**

**Quittance pour Joseph Just – f°100**
Le 24/02/1617 a comparu monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), lequel a confessé avoir reçu de Joseph Just, de Marseille (13), présent, trente-six charges de conségal, quatre charges huit panaulx de blé annone et 17 écus en argent, le tout dû par ledit Just audit Lombard tant par obligations par main publique que par promesses privées, de tout le passé jusque fin 1615 incluse. Ceci ne concerne pas les obligations de l'année 1616 ni de cette année 1617. Le tout a été reçu par ledit Lombard en trente-quatre charges six panaulx de blé, une charge de conségal et une charge d'avoine, « le tout bine compté, apretié et compancé sur la valeur des grains, y comprenant les interestz et despans executifz sur ce faictz, estantz lesdits grains provenus de la sequestration faicte l'année derniere six centz seze au nom de monseigneur de Crequi sur les fruictz du Real et de la bastide de Beletru dont Claude Queyrel de La Bastidonne estoit sequestre. » D'où quittance et remise des cédules et promesses « sans que ledit Just puisse aulcunement rechercher ledit Claude Queyrel pour le faict de la sequestration desdictz grains sauf audit Just ses actions pour son rambourcement de quatre charges bled payées par ledit Just pour Anthoine et Vincens Negreaulx, de Roquevaire, ses megiers, comme leur plege » contre lesquels ledit Lombard a fait toute cession d'actions. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Vincent Barrière et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Lombard, Joseph Just, Billard]

**Dette pour le sieur Martin – f°102**

**Quittance pour François Pourchier – f°103**

**Dette pour le sieur Martin – f°104**

**Dette pour le sieur Martin – f°105**

**Dette pour le sieur Lombard – f°106**
Le 25/02/1617 a comparu Claude Ancelme, de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et François Rougon de ce lieu. [Signé : Claude Ancelme]

**Dette pour le sieur Martin – f°107**

**Dette pour Me Pascal Sicard – f°107**

**Dette pour madame de Créquy – f°109**

**Dette pour Me Bernard Constans – f°110**
Le 09/03/1617 a comparu Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, absent, la somme de 12 livres et une charge et demie de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : H Turin]

**Rétention par droit lignager pour Jeanne Goirand – f°111**

**Dette pour Jean Goirand – f°115**

**Arrentement pour Me Pascal et Guillaume Sicard – f°116**

**Achat pour Claude Bouzon – f°117**

**Dette pour monsieur Lombard – f°120**
Le 13/03/1617 a comparu Jean Richard, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues dans un mois. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Pascal et François Rougon de ce lieu. [Signé : J Richard]

**Dette pour le sieur Lombard – f°121**
Le 14/03/1617 a comparu Jean Louis Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone et cinq panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au château dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et François Rougon de ce lieu. [Signé : J Le Long]

**Dette pour le sieur Lombard – f°121**
Le 14/03/1617 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Me Joseph Emin de ce lieu. [Signé : Emin]

**Dette pour Jean Pierre Mazoyer – f°122**

**Dette pour Me Bernard Constans – f°123**

**Mègerie d'une truie pour Me Claude Gavaudan – f°125**

**Quittance pour monseigneur de Créquy – f°126**
Le 17/03/1617 a comparu Jean Granon [signe Grenon], maître horloger de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, dame de Créquy, absente, et des mains de monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), son argentier, présent, la somme de 66 livres pour « le racoutrage de l'horologe qu'est sur la grand tour du château audit La Tour selon la convention verbalement faicte par madite dame aveq luy » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Balthazar Billard de ce lieu et Me Louis Ricard notaire de Grambois (84). [Signé : Lombard, J Grenon, Ricard, Billard]

**Dette pour le sieur Martin – f°128**

**Dette pour le sieur Martin – f°129**

**Dette pour le sieur Lombard – f°129**
Le 20/03/1617 a comparu Jean Malan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Rougon et Jean Pascal.

Le 15/11/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Malan. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel dudit lieu.

**Dette pour le sieur Martin – f°130**

**Dette pour le sieur Martin – f°131**

**Testament de Melchion Volaire – f°131**
Le 22/03/1617 testament de « discret homme » Melchion Volaire, travailleur, fils de feu Elzias et de Delphine Favier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu en la chapelle Saint-Christophe, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, qu'ils disent une grande messe des morts, une novaine, un cantage au bout de ses funérailles et un autre au bout de l'an de son décès. Les funérailles seront faites aux frais de son héritage et à la discrétion de son épouse et de ses gadiateurs.
« Se souvenant, ledit testateur, de la fidelité, probité et bonne ametié » d'Honorade Rougon, sa femme « bien aymée », il lui lègue tous les meubles et ustensiles qu'il a dans la maison où il habite ainsi que les fruits et blés pendant. Il lui lègue aussi les fruits et usufruits de ses bines immeubles pour en jouir durant la minorité de ses filles jusqu'à ce qu'elles se marient ; à condition de nourrir et entretenir leurs filles selon leur qualité et de payer les tailles des biens. Elle n'aura pas à faire d'inventaire. Il charge sa femme de payer six charges de conségal qu'il doit sur les blés qu'il a semé cette année.
Il nomme pour héritières universelles Louise, Françoise, Delphine, Véronique et Claire Volaire, ses filles légitimes et de ladite Rougon, les substituant les unes aux autres et après elles « le proche de leur sang » si elles meurent toutes sans enfant légitime. Il nomme pour gadiateurs Jean Bouchet et Grégoire Velixandre de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique de la maison d'Antoine Mallet tenue à ferme par ledit testateur, en présence de Barthélémy Imbert, Jean Bouchet, Antoine Martini, Grégoire Velixandre, Jean Sauvat, Jean Marion et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : A Martini, J Bouchet, J Marie]

**Dette pour le sieur Lombard – f°136**
Le 29/03/1617 ont comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues en principal, et Michel Meyran en pleige, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Rougon et Denis Daumas de ce lieu.
Le 30 mars « an susdit » [le lendemain ? probablement l'année suivante] ledit Lombard a fait quittance audit Pourret. Fait en présence de Claude Fournier et Mathieu Nel dudit lieu.

**Achat de terre pour Marguerite Arnoux – f°136**

**Dette pour le sieur Martin – f°139**
Le 30/03/1617 a comparu Jeanne Felissian, veuve de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Grégoire Richaud de ce lieu.
Le 08/08/1617 ledit Martin a fait quittance à ladite Felissian. Fait en présence de Jean Pascal et Mathieu Nel dudit lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°140**
Le 01/04/1617 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante,

reçue précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Bastien Bar de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°140**
Le 01/04/1617 ont constitué Joseph et Escagne Just, frères, de Marseille (13), résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges et demie de conségal, mesure courante, en prêt amiable, pour « les propres afferes dudit Escagne comme il a dit », le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter à leurs dépens au château de ce lieu dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier et François Rougon de ce lieu. [Signé : Escagne Just, Joseph Just]

**Dette pour Me Jean Candolle – f°141**

**Dette pour Me Bernard Constans – f°142**

**Dette pour monsieur Lombard – f°143**
Le 05/04/1617 a comparu François Gabriel, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château dans un mois. Il hypothèque un âne poil gris acheté à Jean Antoine Escoffier. Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Eyriès et Claude Favier de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°144**
Le 14/04/1617 a comparu Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal mesure courante, reçue précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre et porter au château dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu.
Le 14/01/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Chivalier. Fait en présence de Thomas Samuel et Raymond Berard.

**Quittance portant accord pour Jean Jourdan – f°145**

**Dette pour le sieur Lombard – f°147**
Le 14/04/1617 a comparu Jean Durand, maître cardeur à laine de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, onze panaulx et demie de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château durant le mois de juillet. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Philippe Jaume, Honoré Thurin et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : H Turin]
Le 18/11/1617 acte barré à la demande dudit Lombard qui confesse avoir été précédemment payé par ledit Durand. Fait en ce lieu en présence de Jean Garcin bourgeois de Manosque (04) et Jean Pierre Silvestre de ce lieu. [Signé : J Garcin]

**Déclaration pour François Jaques – f°148**

**Dette pour le sieur Lombard – f°149**
Le 17/04/1617 a comparu Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges quatre panaulx de conségal, et deux charges de mescle annone et orge, mesure courante, le tout reçu précédemment

en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Martin et Denis Colomp de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°150**
Le 17/04/1617 a comparu Charles Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Meisonier et Marquet Martin de ce lieu.
Le 17/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Germain. Fait en présence de Barthélémy Volonne et Claude Favier de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°151**
Le 17/04/1617 a comparu Etienne Gorrin, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Daniel Lamy notaire de Cabrières-d'Aigues (84) et Me Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Lamy]
Le 02/09/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Gorrin, absent. Fait en présence de messire Balthazar Emin prêtre et Bastien Bar.

**Convention entre la communauté de Saint-Martin-de-la-Brasque et Me Daniel Lamy notaire royal de Cabrières-d'Aigues – f°152**

**Dette pour le sieur Lombard – f°155**
Le 20/04/1617 a comparu Etienne Roux de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié [à La Tour-d'Aigues] en présence de Jean Pascal de ce lieu et Jean Armand de La Motte-d'Aigues.

**Quittance pour Pierre, Antoine et Jean Vincens – f°156**

**Dette pour Jean Pierre Coussin – f°158**

**Dette pour Martin Philip – f°158**
Le 28/04/1617 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip, maître fontainier de ce lieu, présent, la somme de 36 livres pour l'achat d'un âne poil gris garni de son bât et de son cordage, reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux paies égales, moitié à Noël et moitié au 15 août suivant, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rode et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : M Phellip, M Rodde, Sicard]
Le 09/07/1618 ledit Philip a consenti à faire barrer l'acte « au moyen de l'expedition du susdit asne. » Fait en présence de Pierre Bourcet et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Phelip]

**Dette pour monsieur Lombard – f°160**
Le 28/04/1617 a comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, sept charges de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Claude Favier de ce lieu. [Signé : B Roy]

**Dette pour le sieur Lombard – f°160**

Le 29/04/1617 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, devant le château, en présence de François Pourchier et du capitaine André Brunel de ce lieu. [Signé : H Rous]
Le 31/05/1617 ledit Lombard a consenti à faire barrer l'acte « pour n'avoir faict l'expedition des quatre charges consegail y mentionnées. » Fait en présence de Jean Chansaur et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : H Rous]

**Quittance pour Honoré Roux – f°161**

**Dette pour le sieur Lombard – f°162**
Le 29/04/1617 a comparu Me Antoine Ange de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 31 mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Rougon et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : Ange]

**Promesse pour Antoine Canard – f°163**

**Convention de prix-fait pour monseigneur de Créquy – f°164**
Le 02/05/1617 ont comparu Pierre Sauvan maître menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Chabert, maître maçon et gipier de Manosque (04), lesquels ont promis au seigneur de ce lieu, messire Charles de Créquy, monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38) son procureur substitué et ayant charge aux affaires pour l'épouse du seigneur, savoir « de fere et parfere les reparations neccesseres au château et bastimentz audit Lurmarin particulierement exprimés aux articles cy apres suivantz. Premierement de bien et deuement refere le couvert du corps neuf dudit château et le metre en bon estat en sorte que les murailles soyent couvertes et fere sortir ledit couvert trois pans hors lesdites murailles, bien camarat de postan de sapine et fere une porte au galatas. Plus desplacer tous les bardz de la tour dudit corps neuf, les remettre par apres bien acomodés, changer les rompus et le tout bien joindre et cimanter, et neanlmoinz refere les bornes des cheminées dudit corps neuf et icelles metre en bon estat, recouler tous les couvertz, y metre tous les thuilles et bois neccesseres, crestens et serrades a thuille posé au mortier, chaulx et sable, tout a l'entour, sans frauld ny abus. Comme aussy fere une porte bois sapin pour fermer celle qu'est contre les degrés de la tour plus haulte et au bardat de ladite tour changer tous les bardz neccesseres et les bien cimanter. Davantage seront tenus rabiller le buget qu'est au milieu des deux chambres joignant la salle peincte, changer toutes les travetes que y sont bruslées et y metre d'aultres bonnes et suffizantes et tel nombre que besoing sera et oultre ce mettre trois gros sommiers de sapine a la salle et chambre plus basse dudit corps neuf a la place de ceulx que y sont rompus, fere une bonne porte double bois sapin au cabinet joignant ladite salle et fermer les trous y estant. Plus recouler tous les couvertz du bastiment vieulx dudit château, fere les bornes des cheminées au nombre de huict. Acomoderont les chappes et garniront les crestens et serrades a thuille posé au mortier comme dict est tout alentour. Plus seront tenus changer ung gros somier d'environ cinq cannes de long qu'est rompu et en mettre ung aultre a sa place, bois sapin, changer aussi toutes les travettes que se treuvent pourries, soubstenues par des planchiers, le tout bien et deuement et sans abus. Et encores rompre tous les urris que sont dessus les planchers soubz ledit couvert, rabiller bien et deuement lesditz planchers aux endroictz que se treuvent persés, cimanter la tour qu'est du costé du tinail, changer les bardz neccesseres et y fere une porte. Rejoindre aussy de nouveau et cimantier les bardz que sont sur la tour de la montée vieille, fere une bonne porte neufve du bois que dessus pour fermer ladite tour. Feront encores ung pilier piarre de taille pour soubstenir les cabinetz que sont dessus la fonteyne. Reboucher les murailles dedans et dehors et y feront de muraille neufve s'il est besoing. Seront aussi tenus lesdits Sauvan et Chabert prisfacteurs fere de neuf, cinq cannes de plancher a la cuisine de la chambre

qu'est dessus la chambre du roy, racomoder tous les autres planchers dudit chateau en tous les endroictz que se treuveront persés et autres lieux où sera neccessere. Davantage seront tenus racomoder les couvertz de l'habitation de la bastide dicte des Faviers, rompre ceulx qui ne peulvent de rien servir pour rabiller les autres et y fere environ trois cannes de muraille, et neanlmoinz fere une cheminée a l'habitation du jardin, recollet le couvert d'icelle, relever les murailles de deux pans tout a l'entour et luy donner plus de pante. Encores fere la muraille de la plantade qui est par terre à chaulx et sable de l'haulteur et espoisseur de l'aultre, d'environ vingt cinq a trante cannes, muraille bien et deuement fondée. Plus seront tenus recouler tous les couvertz du molin a huille, changer sept costannes, couvrir la fante qu'est au dessus la porte et apres la fermer aveq piarre traversant. Comme aussy seront tenus recouler tout le couvert de la bastide de La Roche et y fere les serrades a neuf, ensemble le couvert de la feniere et y fere aussy les serrades a neuf, bien et deuement, et par mesme moien desfere une partie du couvert du jas de ladite bastide et le racomoder entierement bien et deuement, les crestens et serrades a chaulx et sable comme dict est et y fournir tout le bois qu'il y sera neccessere. Et neanlmoinz fere tout a neuf la crotte du four a cuyre pain de ladite bastide et y changer et mettre les bardz neccesseres et fournir deux douzennes de travettes de dix pans de long et deux piliers de bois pour soubstenir les fustes, le tout pour la conservation dudit bastiment et oultre ce, refere entierement a neuf le four a cuyre pain du jas des Baumetes, fermer trois portes a chaulx et sable, recouler tous les couvertz, changer le bois neccessere et y fere trois portes pour fermer tout de neuf, le tout randu a la clef. Plus de refere tout le couvert du pigeonnier, changer les potances, l'arbre tournant dans icellui, y mettre les fustes neccesseres, le tout de bois sapin, fere une bonne porte double pour fermer ledit pigeonnier, et encores rabiller le plancher qu'est au dessus le petit estable d'escuerie, y mettre deux pouchiers aveq leur traversier, ensemble les travetes que y seront neccesseres et y fere de neuf une bonne porte et tout de mesme rabiller le planchier de l'aultre estable des chemeaulx et y mettre les travettes neccesseres et oultre ce mettre ung bon pouchier a la fuste qu'est a l'aultre estable qu'est a plan pied du susdit de la grosseur de celle que y est. Racomoder et remetre en bon estat le couvert de l'escuerie, remettre les quatre piliers entre deux, changer les fustes neccesseres, rabiller la muraille du costé de Cadenet, fermer les deux breches que sont aux murailles de l'entour. Recouller les couvertz des molins a bled, couvrir l'envan du plus hault et fere audit molin une cheminée. Fourniront aussy et remetront en estat une bonne piarre virant audit molin, feront deux caisses, deux arescles et deux entreumeilz. Plus seront tenus rabiller la cheminée du four de Lurmarin, le garniront de bardz tout a neuf et obsteront les deux bardezons que sont l'ung sur l'autre et feront en ladite cheminée une chappe et son borneau si ne y est. Et par dessus tout ce que dict est, seront tenus fere deux aultres portes bois blanc, racomoder toutes les autres portes et fenestres dudit chateau et tinail si besoing est et en fere tout de neuf là où en manquera et sera neccessere. Plus seront tenus fere cinquante cannes muraille le long du molin ou aultres partz où sera advisé de l'espoisseur neccessere, reduite a deux pans affin que les eaues ne la transpercent ni getent a terre. Et neanlmoinz rabiller la muraille qu'est le long de la terrasse. Et finablement ont lesdits prisfacteurs promis fere bien et deuemement toute l'oeuvre cy dessus descripte et icelle randre parfaicte et sans aulcung manquement, fournir tout ce que sera neccessere tant atraictz, bois, fer, cloux que autres choses requizes, randre les portes fermées a la clef et le tout parfait comme cy dessus est dict entre cy et le jour et feste Saint Michel prochain, demeurant leditz prisfacteurs chargés de fere ung pont a l'entrée dudit chateau ou rabiller celluy que y est en sorte qu'il soit bon et suffizant et neanlmoinz de se prandre garde soigneuzement des choses que y sont en hazard de tumber autrement en cas de cheute le tout sera a leur peril et fortune. Pour toute laquelle besougne mondit seigneur sera tenu ainsy que ledit sieur Martin en ladite qualité a promis, payer et expedier ausdits Sauvan et Chabert la somme de deux mil deux centz cinquante livres payables en ceste facon. Cest trois centz livres dans huict jours prochains et le reste en travaillant, faicte et parfaicte ladite besougne, preallablement receue et appreuvée par mestres expertz que les parties conviendront pour cest effet, qu'est le pris sur lequel ledit prisfaict a esté delivré ausdits Sauvan et Chabert a l'inquant publiq pardevant les officiers dudit Lurmarin, ainsi que resulte par leur proces verbal sur ce dressé du vingt cinquiesme du mois d'avril dernier en

suyte de la visite qu'en a esté par les expertz sur ce deputés en la presence dudit sieur Martin et des officiers dudit Lurmarin. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Joseph Just de Marseille (13) et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Jehan Chabert, Joseph Just]

**Dette pour le sieur Martin – f°174**

**Dette pour le sieur Martin – f°175**
Le 05/05/1617 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fut présent Jean Roy, maître tailleur habitant en ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Queyrel et Henry Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : Jehan Rei]

**Dette pour le sieur Martin – f°176**

**Dette pour le sieur Martin – f°177**

**Quittance pour monseigneur de Créquy – f°177**
Le 05/05/1617 a comparu Jean Chabert, maître maçon et gipier de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), argentier de madame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, présent, la somme de 406 écus 40 sols, soit 1220 livres pour l'entier paiement de la somme de 1620 livres pour le travail « de trois centz soixante cannes de muraille reduite a deux pans faict aux murailles et pontz le long du foussé conduisant l'eaue de la fonteyne des Hermitantz jusque a la fonteyne du Mirail en la montagne du Lebreon » selon le prix-fait passé par ladite dame audit Chabert chez ce notaire le 04/01/1614 et aussi « suivant la mesuration faicte de ladite œuvre particulierement descripte au rapport des expertz sur ce dressé le dix neufviesme janvier dernier, escript et signé par moydit notere. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Pierre Sauvan de ce lieu et Thomas Sac serrurier de Pertuis (84). [Signé : Jehan Chabert, Lombard]

**Dette pour Me Pascal Sicard – f°179**
Le 05/05/1617 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, la somme de 12 livres pour un achat de blé, reçu d'où quittance, à payer au 15 août. Fut présent Marquet Martin, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : Constans]

**Dette pour le sieur Martin – f°180**
Le 05/05/1617 a comparu Guillaume Reynaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin de ce lieu et Me Melchion Jacquet notaire de Pertuis (84). [Signé : Jacquet, J Martin]
Le 17/09/1618 ledit Martin a fait quittance audit Reynaud. Fait en présence de Claude Favier et Claude Rougon de ce lieu.

**Testament de Marthe Petre – f°181**

Le 06/05/1617 testament de « discrete feme » Marthe Petre, veuve d'Arnoulx Eiraud, fille des feus Mathieu Petre et Delphine Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans son lit, malade. Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu « et à la place où sesdits devanciers sont esté inhumés », que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, qu'ils célèbrent une grande messe des morts pour la déprécation de son âme, une novaine tout de suite, un cantage à la fin et un autre cantage au bout de l'an de son décès. En plus, elle veut que soit célébré un cantage en ladite église, durant trois années consécutives au jour de son décès pour la rémission de ses péchés, et que les prêtres qui y assisteront seront payés comme le veut la coutume. Elle lègue à Claude Petre, fils de Jacques Petre son cousin, de la ville de Pertuis (84), la somme de 12 livres à payer par son héritière dès son décès. Elle fait « ledit legat audit Claude et non audit Jaques son pere pour bonnes considerations a ce la mouvant. »
Elle lègue à Jeanne Bernard, « pouvre femme », veuve demeurant à présent avec elle les fruits et la jouissance de la maison où elle habite sa vie durant en « consideraton des services qu'elle luy a faictz et fera pandant sa maladie. »
Elle nomme pour héritière universelle Marie Arnaud, veuve de François Lantelme, son cousin de ce lieu. Elle nomme pour gadiateurs Antoine Vespier et Antoine Rougier de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de la testatrice, en présence d'Alexandre Roy, Baptiste Bœuf, Jacques Bon, Antoine Escoffier, Pascal Bœuf de ce lieu, messire Joseph Jausseran prêtre de La Bastidonne (84) et Etienne Peyrol de Saint-Nazaire en Dauphiné demeurant comme diacre en ce lieu. [Signé : Jauserandi, A Roy, Beuf, J Bon, Escofier, Perol]

**Quittance pour monseigneur de Créquy – f°186**

**Dette pour le sieur Lombard – f°188**
Le 06/05/1617 ont comparu Pierre Franchesquin et Jacques Roman, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, ledit Franchesquin une charge de conségal et ledit Roman six panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Bastien Bar de ce lieu.

**Dette pour Alayette Jouvent – f°189**

**Dette pour le sieur Lombard – f°190**
Le 08/05/1617 a comparu Philippe Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin et Jean La Coste de ce lieu.
Le 08/02/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Estienne. Fait en présence de Bastien Bar et Jean Pascal de ce lieu.

**Dette pour le sieur Martin – f°191**

**Déclaration pour Marquet Martin – f°191**
Le 08/05/1617 a comparu Jeanne Fillade de Peypin-d'Aigues (84), femme d'Elzias Castel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle « recognoissant bonne foy et pour la descharge de sa consiance » alors qu'elle est au lit, malade, a déclaré à Marquet Martin de ce lieu, présent, que « la verité est telle qu'icelluy Martin luy a presté et fourny tant en grains qu'en argent en plusieurs et diverses expeditions pandant ses incomodités et malladies despuis six ans ou environ en ça que ledit Castel l'a abandonnée et c'est separé d'elle, faisant ses afferes separeement et a part comme chascun scait en cedit lieu, la somme de trente livres selon le compte final entre eulx arresté comme ilz ont dict, promectant icelle Fillade payer audit Martin ladite somme dans trois moys a compter des ce

jourdhuy aveq tous despans et si tant est qu'elle deccede de la maladie qu'elle a, consant que ledit Martin se fasse coloquer sur ses biens en force du present acte sans aulcune autre forme ny figure de proces par les extimateurs jurés dudit lieu affin d'eviter a plus grandz frais. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de ladite Fillade, en présence de Me Claude Gavaudan et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Sicard]

**Dette pour le sieur Lombard – f°193**
Le 08/05/1617 a comparu Georges Queyrel, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Marquet Martin et Philippe Astoin de ce lieu.
Le 12/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Queyrel, présent. Fait en présence de Jean La Coste et Antoine Chansaur de ce lieu.

**Accord et prorogation pour Christophe Boyer – f°194**

**Dette pour le sieur Martin – f°197**

**Dette pour Mathieu et Jean Ripert – f°198**

**Accord pour Guillaume Mallet et Alayette Giraud – f°199**

**Dette pour le sieur Martin – f°203**

**Dette pour le sieur Lombard – f°204**
Le 10/05/1617 ont comparu Daniel et Jacques Magnan, frères, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin]
Le 06/02/1618 ledit Lombard a fait quittance auxdits Magnan. Fait en présence de Michel Chivalier et Jean Pascal de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°204**
Le 10/05/1617 a comparu Mathieu Rambaud, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Bastien Bar de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°205**
Le 12/05/1617 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin et Jean Coste maçons de ce lieu.
Le 01/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Gaillard. Fait en présence de Jean Pascal et Bastien Bar de ce lieu.

**Dette pour Dominique Martin – f°206**

**Dette pour le sieur Martin – f°207**

**Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°208**

**Dette pour le sieur Martin – f°209**

**Dette pour le sieur Lombard – f°210**
Le 13/05/1617 ont comparu Elzias Ferland et Honorade Sarrazin, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Coste et Philippe Astoin de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°210**
Le 13/05/1617 ont comparu Jean Sambuc et Pierre Bret, de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal et une charge de blé annone, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Coste et Philippe Astoin de ce lieu.

**Quittance pour Claude Roubaud et Isnard Molinet – f°211**

**Dette pour le sieur Martin – f°213**

**Dette pour le sieur Martin – f°214**

**Dette pour le sieur Martin – f°215**

**Dette pour le sieur Martin – f°216**

**Dette pour le sieur Lombard – f°217**
Le 17/05/1617 a comparu Monet Romane de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jean François Bouzon et Jean Coste de ce lieu.
Le 09/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Romane, présent. Fait en présence de Benoît Abel et Denis Megi de ce lieu.

**Département de querelle pour Dominique Martin – f°217**

**Département de querelle pour Pierre Estelle – f°219**

**Dette pour le sieur Martin – f°220**

**Dette pour le sieur Martin – f°221**

**Dette pour le sieur Lombard – f°221**
Le 20/05/1617 a comparu Jean Pascal de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, reçus d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Jean François Bouzon de ce lieu.

Le 28/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Pascal. Fait en présence de Mathieu Nel et Claude Favier de ce lieu.

**Dette pour Me Pascal Sicard – f°222**
Le 20/05/1617 a comparu Benoît Abel, maréchal, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, la somme de 16 livres 10 sols, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu en présence de François Rougon et Jean La Coste de ce lieu.
Le 18/07/1625 acte barré en présence dudit Sicard qui fait quittance audit Abel. Fait en présence de Mathieu Nel et Jean Chansaur de ce lieu. [Signé : Sicard]

**Quittance pour François Icard – f°222**

**Dette pour le sieur Martin – f°224**
Le 22/05/1617 ont comparu Jean Brun et Esprit Sauvat de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Claude Favier de ce lieu. [Signé : J Brun]

**Quittance pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°225**

**Quittance pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°227**

**Dette pour le sieur Martin – f°229**

**Testament de Jean Daumas – f°230**
Le 23/05/1617 vers 19h testament de « discret homme » Jean Daumas, fils des feus Guilhen Daumas et Claude Molinier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans la tombe de ses devanciers, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant l'église de ce lieu, qu'ils célèbrent une grande messe des morts, une novaine de messes, un cantage ensuite et un autre cantage au bout de l'an de son décès.
Il lègue à Jean Daumas, son fils légitime et de Magdeleine Ducros sa femme, la somme de 45 livres à lui payer à son décès sur le fonds de son héritage.
Il lègue à ladite Magdeleine Ducros, sa femme, le chenevé pendant en son chenevier quartier du Colombier, confrontant chenevier de Jean Lantelme, ainsi qu'en l'autre chenevier quartier de Badareau. Il prie sa femme « qu'elle prenne payement de soixante escus qu'il croit avoir receu du dot d'icelle, ensemble de l'augment donné en leur contract de mariage sur sondit bien et heritage a l'extime et liquidation qu'en sera faicte par deux hommes de bien de cedit lieu, priant Francois Porchier et Valentin Clemens ses bons amis d'en vouloir prandre la peyne et sadite femme de ne contradire ceste siene intention et demeurer a tout ce que par eulx sera liquidé pour eviter proces et eviter les frais et despans que par la voie de justice se pourroient fere. »
Il nomme pour héritier universel Mathieu Daumas, son fils et de feue Jeanne Chirot, sa femme en premières noces. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue Jean Daumas, son autre fils et les siens. Si ce dernier meurt aussi sans enfant légitime, il leur substitue le plus proche de son sang. « Le chargent de bailler a Anthoine Daumas, son frere, ung thonneau vinere tenant tenant [sic] quarante couppes qu'est a present logé dans la cave de Peyronne Darbonne qu'icellui testateur luy donne par tiltre de legat pour bonnes et legitimes considerations pour tout ce qu'il pourroit prethendre a l'advenir sur sondit bien et heritage, le nommant en ce son heritier particulier. » Il nomme pour gadiateurs ledit François Pourchier et Jean Sicard de ce lieu.
Fait et publié en ce lieu, dans la maison [sans précision, probablement du testateur] en présence de Pierre Mairetet, Jean Sicard, Me Pons May chirurgien, Jean François Rougon, Honoré Molinet,

Philippe Astoin, François Pourchier, Bastien Rostan et Charles Gras dudit lieu. [Signé : Mairetet, Sicard, P May, H Mollinet]

**Achat pour Jean La Coste – f°235**

**Arrentement pour Jean Allemand – f°238**

**Dette pour le sieur Lombard – f°240**
Le 29/05/1617 a comparu Elzias Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt amiable d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Grue de Pertuis (84) et Claude Favier de ce lieu.
Le 25/04/1620 ledit Lombard a fait quittance audit Martin. Fait en présence de Jean Chansaur et Claude Favier.

**Dette pour Me Antoine Olivier – f°241**

**Déclaration pour François Icard – f°243**

**Dette pour Isnard Brun – f°245**
Le 31/05/1617 ont comparu Isnard et Honoré Molinet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Isnard Brun de ce lieu, présent, la somme de 108 livres 18 sols pour l'achat de trente-trois moutons, reçus précédemment d'où quittance, à payer durant le mois de juin. Fait et publié en ce lieu, devant la maison dudit Isnard Molinet, en présence de Bastien Bar et Antoine Canard de ce lieu.
Le 27/09/1617 acte barré en présence d'Espérite Mathieu, femme et ayant charge dudit Brun, qui confesse avoir été payée par lesdits Molinet, présents, d'où quittance. Fait en présence de Me Laurent Plantard chirurgien et de Pons Aubin de ce lieu. [Signé : L Plantard]

**Dette pour le sieur Martin – f°246**

**Quittance pour Jean Jouvent contre monsieur de Créquy – f°247**

**Déclaration pour monseigneur de Créquy – f°249**

**Dette pour monseigneur de Créquy – f°251**
Le 31/05/1617 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir au seigneur, Charles de Créquy, monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), son procureur et ayant charge en ses affaires présent, la somme de 16 livres 4 sols pour reste de la rente de deux chambres et « galatas » le tout tenu en arrentement précédemment dans la maison qui a appartenu à feu le capitaine Etienne Pascal, selon leur compte fait à l'instant, et qu'il promet de payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel et de Pascal Chalier de ce lieu. [Signé : Martin]

**Dette pour le sieur Martin – f°252**

**Dette pour le sieur Martin – f°253**
Le 02/06/1617 a comparu François Ginies, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges de conségal, reçues précédemment d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et de Pierre Beymond dudit lieu.

Le 16/09/1618 ledit Martin a fait quittance audit Ginies. Fait en présence de Jean Chansaur et Claude Favier de ce lieu.

**Procuration pour le sieur Martin – f°253**

**Déclaration pour monseigneur de Créquy – f°255**

**Quittance pour monsieur de Créquy – f°257**

**Dette pour le sieur Martin – f°259**

**Testament de Pierre Mairetet – f°260**
Le 04/06/1617 vers 16h testament de « discret homme » Pierre Mairetet, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Guillaume Mairetet de Nicole [blanc dans l'acte] du lieu de « Mignot diocèse de Langres » [Minot, 21], malade. Il souhaite être inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église et des religieux observantins du couvent Notre-Dame-de-Grâce du Torret ; qu'ils célèbrent une grande messe des morts, une novaine tout de suite, un cantage « promptement apres » et un autre au bout de l'an de son décès.
« Reduisant ledit testateur en sa mémoire les bienfaictz qu'il a receu et reçoit assiduement » de demoiselle Marguerite Pascal sa femme « bien aymée, esperant continuera a l'advenir, pour ces causes et autres bonnes considerations » il lui a légué les fruits et usufruits de tous ses biens sa vie durant en gardant l'état de viduité à charge qu'elle nourrira et entretiendra « honnestement en sa maison » Jean Dupuy son neveu et héritier selon son âge et qualité « pandant ledit temps en se comportant toutesfois modestement et honnorablement avec quelle. »
Il nomme pour héritier universel ledit Jean Dupuy, son neveu et les siens. S'il meurt sans enfant légitime, il lui substitue Jeanne Mairetet sa mère, sœur dudit testateur et à défaut d'elle le plus proche du sang dudit Jean. Il nomme pour gadiateur Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de François de ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la salle de la maison de ladite Pascal où le testateur habite, en présence de Guillaume Lantelme, Jean Bouchet, Me Bertrand Coussin, Antoine Martini, Claude Ferrier, Henry Darbon, Barthélémy Berard, Laurent Plantard maître chirurgien, de ce lieu. [Signé : Mairetet, Coussin, C Ferrier, H Darbon, A Martini, L Plantard, J Bouchet, Lantelme]

**Dette pour le sieur Lombard – f°263**
Le 05/06/1617 a comparu Jean Chaine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de blé annone, mesure courante, en prêt, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.
Le 24/06/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Chaine. Fait en présence de Michel Andrieu et Jacques Gueidan de ce lieu.

**Dette pour le sieur Martin – f°264**

**Déclaration pour Barthélémy Icard – f°264**

**Dette pour le sieur Lombard – f°265**
Le 08/06/1617 a comparu Claude Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.

Le 03/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Rougon. Fait en présence de Jacques Perben et Bastien Bar de ce lieu.

**Dette pour le sieur Martin – f°265**

**Accord entre Claude Favier et Alayette Giraud – f°266**

**Dette pour le sieur Lombard – f°269**
Le 10/06/1617 a comparu André Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans deux mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.
Le 24/07/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Fournier. Fait en présence de Claude Favier et Bastien Bar.

**Dette pour le sieur Martin – f°269**

**Dette pour le sieur Martin – f°270**

**Dette pour le sieur Lombard – f°270**
Le 10/06/1617 a comparu Escagne Just de Marseille (13), habitant à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Il les emprunte expressément pour les employer à la facture de la récolte des grains semés qui sont pendant dans ses terres quartier du Réal. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Escagne Just]

**Dette pour le sieur Martin – f°271**

**Quittance pour Guilhen Andrieu – f°272**

**Achat pour Me Julien Auquier – f°273**

**Quittance pour Claude Julien – f°277**

**Dette pour Isnard Brun – f°279**
Le 16/06/1617 ont comparu Jean Louis Roy et Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Isnard Brun de ce lieu, absent, la somme de 42 livres pour le prix d'un bœuf poil rouge, acheté audit Brun, reçu précédemment d'où quittance à payer au 15 août avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Pourchier et messire Balthazar Emin prêtre de ce lieu. [Signé : B Emin, JL Roy]

**Dette pour le sieur Lombard – f°280**
Le 17/06/1617 ont comparu Jean Bret fils de Michel et Pierre Bret son frère et pleige, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, cinq panaulx de conségal à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Claude Rougon de ce lieu.
Le 26/10/1617 ledit Lombard a fait quittance auxdits Bret. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel dudit lieu.

**Dette pour le sieur Martin – f°280**

**Ratification pour Me Pascal Rochel – f°281**

**Dette pour le sieur Martin – f°284**

**Dette pour le sieur Martin – f°284**

**Dette pour le sieur Martin – f°285**

**Dette pour le sieur Martin – f°286**

**Dette pour le sieur Martin – f°287**
Le 20/06/1617 a comparu Claude Rougon ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge et demie de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.
Le 10/05/1618 ledit Martin a fait quittance audit Rougon. Fait en présence du capitaine André Brunel et de Pascal Chalier de ce lieu.

**Dette pour le sieur Martin – f°287**

**Quittance pour Pierre et Guilhen Barruol – f°288 [vacat]**

**Dette pour Pierre et Guilhen Barruol – f°289**

**Dette pour le sieur Martin – f°291**

**Cession pour Balthazar Ferrier – f°292**

**Dette pour le sieur Martin – f°293**

**Dette pour le sieur Martin – f°294**

**Dette pour le sieur Lombard – f°295**
Le 21/06/1617 a comparu Escagne Just, de Marseille (13), à présent résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, la somme de 18 livres pour le prix de douze coupes de vins, achetées audit Lombard « expressement pour les employer au faict de la moisson des grains fornis par ledit sieur Lombard a present pendantz aux terres de la bastide dudit Just au cartier du Real », vin reçu d'où quittance, et la somme est à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : Escagne Just]

**Dette pour le sieur Martin – f°296**

**Dette pour le sieur Martin – f°296**

**Achat de vigne et verger pour Jacques Richier – f°297**
Le 22/06/1617 a comparu Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jacques Richier, fils de feu Jean, de ce lieu, présent, une vigne et verger de quatre hommes, en ce lieu, quartier du Deveusset, confrontant draie du quartier, vignes et vergers de Laurent Plantard, des hoirs d'Anne Sauvecane, et des hoirs de Raymond Plantard, franche de tailles et charges

jusqu'en septembre prochain. La vente est faite pour le prix de 90 livres à payer en trois paies égales de 30 livres chacune, la première au 15/08/1618 et les autres au même jour les années suivantes. Le bien est hypothéqué par l'acheteur. Ledit Sicard prendra les raisins et olives pendantes cette année à condition de payer les charges de l'année. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et de Michel Felissian de ce lieu. [Signé : Sicard, B Iccard]
Le 30/09/1618 ledit Sicard a confessé avoir reçu dudit Richier, présent, 30 livres, pour la première paie échue au 15 août, d'où quittance incluant les autres quittances privées. Fait en présence de Jean Chansaur et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Sicard]

**Dette pour le sieur Martin – f°301**

**Dette pour le sieur Martin – f°301**

**Département de querelle pour Jacques Peyron et Hugues Arzelier – f°302**

**Dette pour le sieur Martin – f°303**

**Dette pour le sieur Martin – f°304**

**Dette pour le sieur Lombard – f°304**
Le 26/06/1617 a comparu Michel Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence « que dessus. »

**Dette pour le sieur Martin – f°305**

**Dette pour le sieur Martin – f°305**

**Dette pour Me Bertrand Coussin – f°306**

**Dette pour le sieur Martin – f°307**
Le 29/06/1617 a comparu Vincent May de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Chansaur et Claude Favier de ce lieu. [Signé : V May]
Le 06/12/1630 ledit Martin a fait quittance audit May. Fait en présence de Jean Chansaur et Claude Pourpe de ce lieu. [Signé : V May]

**Dette pour le sieur Martin – f°307**

**Dette pour le sieur Martin – f°308**

**Dette pour le sieur Martin – f°308**

**Dette pour Christophe Boyer – f°309**

**Dette pour le sieur Martin – f°310**

**Dette pour le sieur Martin – f°310**

**Déclaration pour Jean Cassan – f°311**
Le 05/07/1617 a comparu Marthe Tronc, veuve de Jean Bues, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a déclaré à Jean Cassan habitant d'Aix-en-Provence (13), neveu dudit feu Bues, présent, que « ledit Bues a tenu en arrantement par escript les biens que ledit Cassan possedoit en cedit lieu et son terroir et estant les termes des actes d'arrantement espirés sondit feu mary continua plusieurs années a tenir a ferme verballe lesdits biens jusques a son decces et comme chose veritable elle faict ceste declaration. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin maçon et Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : Cassan, J Gueidan]

**Convention de prix-fait pour monseigneur de Créquy – f°312**
Le 08/07/1617 ont comparu Jean, Esprit et Légier Sauvat, père et fils, maîtres maçons de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont promis au seigneur, Charles de Créquy, absent, monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires de madame de Créquy, épouse du seigneur et sa procuratrice générale, lui présent de « fere tout de nouveau les murailles tout contre et au dedans les trois murailles de la terrasse et contre celle du vuide de la cuisine du château audit La Tour, et de mesme fere a neuf les trois crottes pour soubstenir ladite terrasse et y fere les conduictz neccesseres, le tout a chaulx et sable bien et deuement de l'espoisseur que sera de besoing reduite a deux pans et y travailler promptement sans intermission en sorte que l'oeuvre se treuve faicte a la fin de septembre prochain a condition qu'ilz fourniront tous les attraictz neccessres. » « Ilz laisseront deux portes pour entrer d'une crotte a l'autre qui seront de massonnerie, lesquelles se mesureront tant plain que vuide a l'ordre que dessus. » Ledit Martin leur paiera la somme de 4 livres 4 sols par canne réduite à deux pans d'épaisseur payable durant le travail et après. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Joseph Just de Marseille (13) et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, Joseph Just]

**Quittance pour monseigneur de Créquy – f°314**
Le 08/07/1617 ont comparu Jean, Esprit et Légier Sauvat, maîtres maçons de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse du seigneur Charles de Créquy, et des mains de monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), son argentier présent, la somme de 130 livres 10 sols pour le travail qu'ils ont fait pour le seigneur, « savoir une muraille pour retenir l'autre muraille du foussé au devant du château joignant le pavillon du costé du molin, quatre arcades au tinail pour le soubstien d'une crotte de Malausenne au costé de la grand thine venant au puis, la marteliere au bout du pred de l'estang joignant la piecce de Claude Gavaudan et la muraille traversant le foussé pour fere le reservoir du poisson sorti dudit estang, le tout selon le prisfaict verbal faict par madite dame aveq eulx, ayant lesdits Sauvatz fourny tous les attraictz. » D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Joseph Just de Marseille (13) et le capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Joseph Just, Lombard]

**Déclaration pour monseigneur de Créquy – f°316**

**Dette pour Guillaume Grange – f°318**
Le 12/07/1617 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Guillaume Grange, « magnin de Fossini en Savoye », présent, la somme de 39 livres pour reste de 48 livres pour l'achat d'une jument poil rouge, « marquée de blanc au front et aux piedz », reçue précédemment d'où quittance, à payer au jour des Cendres prochain, avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Esprit Melne et Jean Roy tailleur de ce lieu. [Signé : Jehan Rei]
Le 28/02/1618 ledit Grange a fait quittance de ladite somme, reçue présentement, des mains dudit Abel. Fait en présence de David Baridon et Claude Favier de ce lieu.

**Dette pour Jean Roy – f°319**
Le 12/07/1617 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Roy maître tailleur de ce lieu, présent, la somme de 9 livres reçue en prêt à l'instant d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Esprit Melne et Guillaume Grange dudit lieu. [Signé : Jehan Rei]
Le 02/05/1619 ledit Roy a confessé avoir été payé par ledit Abel, d'où quittance. Fait en présence de Jean Roux et Bastien Bar. [Signé : Jehan Rey]

**Procuration pour Guillaume Sicard – f°320**

**Procuration pour monseigneur de Créquy – f°322**

**Testament de Jaume Meisonier – f°324**
Le 20/07/1617 testament de « discret homme » Jaume Meisonier, « faizeur de thoilles », fils des feus Gabriel Meisonier et Delphine Cornille, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église paroissiale de ce lieu là où ses devanciers sont enterrés, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église, qu'ils célèbrent une grande messe des morts pour la déprécation de son âme, une novaine de messes tout de suite, un cantage à la fin et un autre cantage au bout de l'an de son décès, le tout à la discrétion de sa femme et de ses gadiateurs. Il demande, en plus, qu'à perpétuité, à chaque 1er août, soit célébré dans l'église de ce lieu un cantage sivé anniversaire par les prêtres pour la rémission de ses péchés à payer comme de coutume.
« Se confiant » ledit testateur « de la fidelité et probité de Benectine Castelle sa femme bien aymée et pour les bons et agreables services qu'il a receu et recoyt assiduement d'icelle, esperant continuera a l'advenir, pour ces causes et aultres considerations » il lui a légué la moitié d'un chenevier quartier du Colombier, confrontant cheneviers de Me Claude Darbon et de Pierre Vian ; ainsi que tous les meubles qu'il a dans sa maison. En plus, il lui lègue les fruits et usufruits de tous ses biens jusqu'à ce que sa fille et héritière parvienne à l'âge de 16 ans et qu'elle pourra se marier. Ladite Castel devra nourrir et entretenir sa dite fille « saine et malade et luy fournir d'habitz neccesseres honnestement selon son eage et qualité durant ledit temps et payer aussy les charges, tailles et censes en sorte que le fondz de ses biens, thine et trois thonneaulx qu'il a dans sadite maison où il habite de present soient randus netz et libres et deschargés entierement de toutes lesdites charges au terme que dessus. » Il laisse néanmoins à sa femme l'usage de l'instance plus haute de sa maison où il habite à présent, ainsi que l'usage de la boutique de ladite maison par lui donnée en mariage à Jeanne Roux sa nièce en cas que sa fille et héritière la veuille racheter suivant les clauses de ladite donation. Et ceci la vie durant de sa femme en plus de l'autre legs si sa fille meurt sans enfant légitime ; et après le décès de ladite Castel, ledit testateur lègue à Georges et Honoré Meisonier, cousins [ses cousins ?] de ce lieu, ladite instance de maison plus haute chacun par moitié « comme estantz de ses biens paternelz. »
Il nomme pour héritière universelle Marguerite Meisonier, sa fille légitime et de ladite Castel. Si elle meurt sans enfant légitime, il lui substitue ladite Castel sa femme. Il nomme pour gadiateurs Jacques Olivier et Louis Allard de ce lieu, « ses bons amis et voisins. » Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit testateur, en présence de Louis Olivier, Antoine Astoin, Louis Allard, Jean Brigas, Elzias Martin, Jean Menard, Gaspard Reboul, tous de ce lieu. [Signé : L Allard, J Brigas, L Ollivier, J Menard, Gaspard Reboul]

**Arrentement des cosses pour monseigneur de Créquy – f°330**

**Procuration pour Me Louis Sauvecane – f°336**

**Procuration pour Martin Philip – f°338**

**Procuration pour Gilles Baignol – f°340**

**Dette pour Jean Allemand – f°343**

**Compromis entre Balthazar Pazier et Damien Reynier – f°344**
Le 26/07/1617 ont comparu Balthazar Pazier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils et héritier de feu François Pazier et d'Honorade Roux, autorisé par la présence de Jean Martin son cousin conformément à la teneur du testament de son père, d'une part, et Damien Reynier, maître gipier d'Apt (84), comme mari de Françoise Pazier fille desdits feus Pazier et Roux. Lesquels, désirant vivre en paix et éviter tout procès « que ledit Reynier avoit resolution intanter affin d'avoir payement des droictz maternelz de sadite femme que ledit Pazier disoit ne debvoir pour en avoir esté sadite seur entierement payée au moien de la desamparation des piecces qu'il luy en faict et argent expedié selon les actes de recognoissances sur ce passés et autres prethensions qu'il entendoit deduire en temps et lieu », ont décidé de passer un compromis avec l'arbitrage de Me Balthazar Gueidan notaire royal nommé par ledit Pazier et Michel Rodde de ce lieu nommé par ledit Reynier, qui pourront prendre un tiers « non suspect » si besoin est, pour procéder à la liquidation des droits dans deux mois. Les parties produiront leurs pièces. Les parties devront acquiescer à la décision des arbitres sous peine de 50 livres d'amende, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en préence de Me Bernard Constans et Jean Sauvecane fils de Me Jean Guillaume de ce lieu. [Signé : Reynier, B Pazier, J Martin, Constans, Sauvecane]

**Procuration pour Jean Martin – f°347**

**Mariage entre Pons Aubin et Clémence Turcan – f°348**
Le 26/07/1617 contrat de mariage entre Pons Aubin, fils des feus Pierre et Claude Vian, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Clémence Turcan fille des feus Jean Turcan et Marguerite Eyriès, d'Esparron (04), veuve de Pierre Laugier habitant de ce lieu de son vivant.
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels ledit époux a reçu de l'épouse la somme de 36 livres en meubles et ustensiles de maison selon estimation des parties, d'où quittance et reconnaissance.
L'époux devra faire faire à ses dépens à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison, neufs, le tout teint de la couleur qu'elle choisira et ce d'ici le jour du mariage. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Claude Ricard tenue à ferme par Noël Meyran, beau-frère de ladite Turcan, en présence d'Antoine Escoffier tisserand, Bastien Bar et Jaume Melne de ce lieu. [Signé : Escoffier]

**Dette pour Benoît Roux – f°353**

**Arrentement des cosses pour monseigneur de Créquy – f°354**

**Arrentement de la tasque du chanvre de La Motte-d'Aigues pour monseigneur de Créquy – f°359**
Le 12/08/1617 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires du seigneur, Charles de Créquy, lequel audit nom a arrenté à Vincent May et Balthazar Billard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, « les droictz de tasque du chanvre, noix et amandes » dus par les particuliers, manants et habitants de Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) pour cette année seulement contre le prix de 30 livres et cinq charges et demie d'amandes, grosse mesure, ainsi que huit panaulx de noix et cinquante livres de « poil chenevé

femel », à payer à la Saint-Michel. Les fermiers feront l'exaction comme de coutume, sans surcharge les habitants et porteront la rente audit Martin dans le château seigneurial de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence d'Antoine Veyer de La Roche en Dauphiné, et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin, V May, Billard]
Le 23/05/1618 acte barré en présence desdits Martin, May et Billard qui se font quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Vincent Barrière et Jean Daumas de ce lieu. [Signé : Martin, V May]

**Quittance pour Pierre Simon – f°361**

**Dette pour Me Pascal Sicard – f°362**

**Déclaration pour Antoine Bonafoy – f°364**

**Quittance pour Jean Darbon – f°366**

**Quittance pour Guilhen Nicolas – f°368**

**Echange de bétail pour Joseph Aubion – f°371**

**Dette pour Me Gaspard Hupais – f°373**

**Cession pour Claude Bernard – f°374**

**Accord entre Me Pascal de Rochel d'une part, et François Pourchier et Antoinette Theric – f°376 [vacat]**

**Accord entre François Pourchier et Antoinette Therique, d'une part et Me Pascal de Rochel – f°377 [vacat]**

**Mègerie entre Claude Ferrier et Barthélémy Roland – f°382**

**Dette pour Baptiste Gilli – f°388**
Le 28/08/1617 a comparu Me Bertrand Coussin de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Baptiste Gilli, maréchal de La Bastidonne (84), présent, la somme de 49 livres 10 sols pour l'achat d'une jument poil noir, garnie d'une barde, reçue précédemment d'où quittance à payer ainsi : 25 livres 10 sols dans trois jours et le reste au jour des Cendres prochain. Ledit Coussin hypothèque la jument. Fait et publié à La Bastidonne, dans la maison dudit Gilli, en présence de Benoît Abel et Etienne Ferrat de La Tour-d'Aigues. [Signé : Coussin]
Le 06/05/1623 ledit Gilli a fait quittance audit Coussin. Fait en présence de Claude Pourpe et Mathieu Nel. [Signé : Coussin]

**Procuration pour Clémence Bernard – f°389**

**Dette pour Pierre Reymond – f°391**

**Procuration pour Me Bernard Constans – f°392**

**Déclaration pour Jacques Maurel – f°394**

**Quittance pour Cosme Bonafoux – f°396**

**Déclaration pour le sieur Lombard – f°397**

Le 07/09/1617 l'économe du chapitre de l'église métropolitaine Saint-Sauveur d'Aix-en-Provence (13) a, le 03/07/1617, fait saisir à Jean et Escagne Just, frères, de Marseille (13), tous les fruits et grains recueillis en leur bastide du Real, terroir de La Tour-d'Aigues, « pour avoir payement de quinze charges bled deues ceste année pour la pention que ledit chappitre prend annuellement sur ladite bastide et du tout Anthoine Bonafoy mesnager du lieu de La Bastidonne de Saveric en a esté deputé sequestre par exploict du mesme jour en force de lettres executoires d'arrest de la cour de parlement de ce pais de Provence du vingtiesme juin en l'année six centz douze. Et par mesme moien monsieur Salomon Lombard de Grenoble, argentier de haulte et puissante dame Madaleyne de Bonne Desdiguieres, dame de Crequi, comtesse de Sault, baronne dudit La Tour et sa vallée, auroit faict saisir lesdictz grains et faict iceulx arrester en mains des particuliers dudit La Bastidonne qui ont semé au terroir de ladite bastide et au moien de ce ledit Bonafoy se treuvoit empeché en sa charge pour le faict de ladite sequestration. Ce que l'auroit ocasionné se provoir pardevant la cour et tant poursuivi que par son decret auroit le quatorziesme aoust dernier faict fere enjoinction et comandement audit sieur Lombard de remetre entre les mains d'icellui Bonafoy le bled provenu desdites rantes. A quoy il entendoit deffandre pardevant ladite cour pour n'estre privé du payement des grains qu'il avoit prestés ausdits Justz pour semer ausdites terres et autres occasions exprimées aux contractz sur ce faictz. Ce que pouvoit produire aux parties involution de proces et de grandz frais et despans. Ainsi qu'ilz ont dict et affirmé estre vray.

Or est il qu'establis en personne en presence de moy notere royal soubsigné et tesmoingz soubs nommés lesditz sieur Lombard et Bonafoy en la presence desdits Jehan et Escagne Justz freres, qui de leur bon gré pour eulx leurs hoirs, deue stipulation mutuelle, intervenant, desirant esviter tout proces a l'occasion susdite ont entre eulx convenu comme s'ensuit. Savoir que ledit sieur Lombard c'est desparti et despart des actions qu'il a au moien de ses saisies contre les particuliers dudit La Bastidonne qui ont semé comme dict est aux terres et affar de ladite bastide et n'empeche que ledit Bonafoy retire les grains de leurs mains, consantant que lesdits particuliers luy en fasent libre et entiere expedition aveq promesse de jamais les en troubler ni rechercher en facon que soyt. Plus a esté convenu que ledit Bonafoy sequestre sera tenu moiennant ladite declaration recepvoir lesditz grains et au reffus de payement poursuivre a ses despans lesdits particuliers debteurs par les voyes de justice qu'il apartiendra sans que ledit sieur Lombard luy soit tenu d'aulcune chose. Et d'iceulx grains et autres fruictz soit vin et huille recuillis et que recuilliront ceste année en ladite bastide payer et expedier lesdites quinze charges bled et arrerages si aulcuns en y a pour la pention deue audit chappitre et pour raison de ce en relever entierement ledit sieur Lombard envers les chappitres et tous autres qu'il appartiendra a peyne de tous despans, dommages et interestz sauf et sans prejudice audit sieur Lombard de ses droictz, actions et ypotheques et de se fere payer, poursuivre et continuer ses executions contre lesdits Justz pour ce que luy est encores deub legitimement pour le faict desdites obligations a quoy n'a entendu derroger en façon que soyt dont en a protesté en forme, demeurant neanlmoinz ledit Bonafoi en plain pouvoir comme dict est d'exhiger et recevoir les rantes desdits particuliers pour fere le payement desdites quinze charges bled du courant de ladite pention et arrerages si aulcuns en y a. Et illec comme cy dessus est dict presentz lesdits Jehan et Escagne Justz qui en aprennant les susdites declarations et conventions ont promis et promettant audit sieur Lombard satisfere a ce qu'ilz doibvent encores et que pour raison de ladite pention de quinze charges bled et arrerages qu'ilz feront expedier audit chappitre ilz ne le rechercheront aulcunement desdites saisies et sequestrations qu'il avoit faict fere et le feront a tousjours tenir quite envers tous qu'il appatiendra de ladite pention de quinze charges bled et arrerages aussi a peyne de tous despans, dommages et interestz. Et moiennant ce se sont les parties desparties et despartent de tout proces aulque ilz ont renoncé et renoncent aveq promesse de s'en jamais rechercher. »

Fait et publié en ladite bastide du Real [à La Tour-d'Aigues] en présence de Jean Louis Le Long de La Tour-d'Aigues et Jean Rabanin de La Bastidonne. [Signé : Jan Just, Escagne Just, J Le Long, Lombard]

**Dette pour le sieur Martin – f°401**

**Achat de foin pour Me Pascal Sicard – f°402**
Le 09/09/1617 a comparu Claude Fournier, jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, quatre-vingts quintaulx de foin mayenc et vingt quintaux de « revuire » recueillis cette année au pré que ledit Fournier tient en arrentement de Laurent Vian fils de Jacques, quartier du Revest, et il en fera l'expédition lorsque ledit Sicard le requerra. La vente est faite pour le prix de 66 livres, somme payée à l'instant pour que ledit Fournier l'emploie au paiement de la rente dudit pré, paie échue au 15 août. D'où quittance de ladite somme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean La Coste maçon et Louis Olivier de ce lieu. [Signé : Sicard, Lois Ollivier]
Le 11/11/1618 ledit Sicard a confessé avoir reçu tout le foin, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Bernard Constans et Pierre Vian de ce lieu. [Signé : Constans, Sicard]

**Mariage entre Honoré Meisonier et Catherine Darbon – f°403**
Le 10/09/1617 contrat de mariage entre Honoré Meisonier fils de feu François et de Françoise Gabriel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et « honneste femme » Catherine Darbon, veuve d'Honoré Mallet, fille de Georges Darbon et de feue Louise Michel, de ce lieu. L'époux est assisté par Jaume et Georges Meisonier ses cousins ; l'épouse est assistée par Jacques Darbon son frère et Henry Darbon son cousin.
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. En déduction et à bon compte de la dot, l'époux a reçu de l'épouse la somme de 84 livres en meubles et ustensiles de maison, blé et un pourceau, le tout selon l'estimation des parties, d'où reconnaissance.
L'époux devra nourrir et entretenir Claire et Marguerite Mallet filles de ladite Darbon et de son premier mari, selon leur état et qualité jusqu'à ce qu'elles se marient. Il devra faire faire à ses dépens une robe et un aubergeon drap fin de boutique, neufs, de la couleur choisir par l'épouse, ainsi qu'une ceinture d'argent avec ses attaches d'une valeur allant jusqu'à 20 livres aux dépens de ladite Darbon [pour la ceinture, probablement] d'ici le jour du mariage. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 90 livres ; d'elle à lui 40 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison d'Etienne Silvestre, en présence d'Honoré Thurin, Honoré Ginies et Claude Gounache de ce lieu. [Signé : H Darbon, H Turin, Honnort Ginies]
En marge : Il y a reconnaissance en 1619. Il y a reconnaissance en 1629.

**Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°409**

**Promesse pour Me Bertrand Coussin – f°413**

**Dette pour le sieur Lombard – f°415**
Le 11/09/1617 ont comparu Pierre Thomé et Marguerite Madon, mariés, cette dernière autorisée par son mari, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres de la bastide qu'ils ont quartier de Rorabeau à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Ils cèdent dès à présent audit Lombard la même quantité de grains à prendre de Jean Darbon fils d'Etienne dudit lieu, rentier de ladite bastide. Ledit Darbon, présent, accepte la cession « que luy servira de payement et descharge de mesme quantité sur ce qu'il doibt pour la rante de ladite bastide et paye qu'escherra a la recolte prochaine venant, ensemble de la semance a luy fourny par lesdits mariés suivant les actes sur ce faictz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Chansaur et Me Bernard Constans de ce lieu.

Le 17/11/1618 ledit Lombard a reçu de ladite Madon les quatre charges de blé, et se départ de la cession qu'il rétrocède à ladite Madon avec son droit d'action contre ledit Darbon. Fait en présence d'Antoine Chansaur et Benoît Abel de ce lieu.

**Déclaration pour monseigneur de Créquy – f°417**

**Arrentement de la place de Simiane pour monseigneur de Créquy – f°420**

**Caution donnée par Me Gilibert Brochier – f°426**

**Accord pour Antoine Astoin, d'une part, et André et Jourdan Aubert d'autre part – f°428**

**Déclaration pour Pierre Vian – f°431**

**Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°432**
Le 14/09/1617 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, absent, la somme de 51 livres pour le prix d'un cheval poil de rat, garni d'un bât et d'une selle, reçu précédemment d'où quittance, ainsi que pour une charge d'avoine grosse mesure reçue en prêt d'où quittance, à payer à la Saint-Michel prochaine en un an pour l'argent et pour l'avoine à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roy dudit lieu et Etienne Roy de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Estieny Roy, Jehan Rei]

**Convention de prix-fait pour monseigneur de Créquy – f°433**

**Dette pour Germain Payan – f°436**

**Reconnaissance de dot pour Françoise Ginies – f°437**
Le 18/09/1617 a comparu Laurent Reymond, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Françoise Ginies, fille de Claude Ginies et de feue Espérite Daumas, de La Bastidonne (84), absente, François Ginies fils dudit Claude et frère de ladite Françoise présent, la somme de 52 livres pour reste et entier paiement de la dot constituée à ladite Françoise par leur contrat de mariage chez feu Me Georges Vian notaire. Cette somme a été reçue par ledit Reymond de son beau-père en plus fois tant en grains qu'en argent « despuis quelques années en ça selon le compte presentement faict entre les parties. » D'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Reynaud et Honoré Baille de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°439**
Le 19/09/1617 a comparu Mathieu Nel, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, pour semer cette année en une terre qu'il tient à ferme de Marguerite Mallet, à Saint-Vincent, charge reçue d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Jean Pascal de ce lieu.
Le 18/11/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Nel. Fait en présence de Bastien Blachier et François Rougon de ce lieu.

**Déclaration pour Antoine Canard – f°440**

**Dette pour Jeanne Rougier – f°442**

Le 19/09/1617 a comparu Jean Reymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jeanne Rougier, veuve de Marquet Berard, de ce lieu, présente, douze panaulx de conségal, mesure courante, pour semer en une terre qu'il possède quartier de La Garrigue, confrontant terre de Jean Allemand, à rendre à la Sainte-Magdeleine avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Iccard]
Le 27/08/1618 ladite Rougier a fait quittance audit Reymond. Fait en présence d'Honoré Chansaur et Jean Pascal de ce lieu.

**Investiture pour Me Claude Figuière – f°443**

**Dette pour le sieur Lombard – f°446**
Le 27/09/1617 a comparu Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, huit charges de conségal, mesure courante, pour semer cette saison aux terres qu'il cultive cette année audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Pons Aubin de ce lieu.
Le 27/09/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Bonafoy. Fait en présence de Claude Bouzon et Jean Sauvat de ce lieu.

**Dette pour Marquet Martin – f°447**

**Déclaration pour Antoine Canard – f°448**

**Arrentement pour Me Bertrand Coussin – f°449**

**Testament d'Isnard Brun – f°451**
Le 01/10/1617 vers 14h, testament de « discret homme » Isnard Brun, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Baptiste Brun et Marie Pourchier, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de ce lieu, là où sont enterrés ses père et mère, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église ; qu'ils célèbrent une grande messe des morts pour la déprécation de son âme, une novaine de messes tout de suite avec la même intention, un cantage au bout et un autre cantage à la fin de l'an de son décès. Ses funérailles seront à la discrétion de Pierre Brun, son frère.
« Se souvenant ledit testateur de la bonne affection et amitié de Sperite Mathieue sa femme bien aymée et des bons et fidelles services et offices qu'elle luy a randu et espere continuera a l'advenir », il lui a légué son entretien en vivres et habits dans sa maison, « honnestement selon son estat etqualité » sa vie durant en gardant l'état de viduité et en régissant et gouvernant ses enfants. Si elle ne veut ou ne peut pas vivre en paix [chez lui ?], il lui lègue, tant qu'elle reste veuve sous son nom, une pension annuelle de trois charges de blé moitié annone moitié conségal, mesure courante, sept coupes de vin, une paire de chausses et de souliers tous les ans et une robe et un aubergeon drap neuf de maison tous les trois ans, à expédier par ses héritiers, le blé à chaque 15 août, le vin à chaque Saint-Michel, et le reste aux fêtes de Noël. Le tout à payer par ses héritiers « durant la vie de sadite femme demeurant comme dict est veufve soubz son nom, adcistant, regissant et gouvernant paisiblement ses enfans ainsi que cy dessus est dict » ; tant qu'elle exigera la pension ou qu'elle vivra dans sa maison, elle ne pourra pas demander sa dot ni son augment. Si elle en fait recherche auprès de ses enfant, ladite pension sera annulée. Il ajoute néanmoins audit legs de pension que ses enfants devront bailler à sa femme, leur mère, un lit de bois blanc garni d'une bassaque, deux lindeuls et une couverte de laine dès son décès et au moment où elle veut quitter la maison le cas échéant.
« Et par ce que sadite feme peult ignorer ce qu'a esté par luy receu de son dot » il déclare avoir reçu de Laurent Mathieu son beau-père la somme de 80 écus sol à 3 livres pièce de la dot constituée dans leur contrat de mariage et souhaite que si cette somme n'a pas été reconnue précédemment

par un acte public, celui-ci serve à le remplacer afin qu'elle puisse récupérer cette somme le cas échéant.
Il lègue à Isabeau, Marguerite et Françoise Brun, ses filles et de ladite Mathieu, à chacune, la somme de 180 livres pour leurs droits paternels, à leur payer ainsi : 60 livres le jour de leur mariage et le reste en paies annuelles de 30 livres. En plus, elles seront nourries et entretenues honnêtement chez lui selon leur âge et qualité aux dépens de son héritage jusqu'à leur mariage. Si l'une ou plusieurs meurt sans enfant légitime, il leur substitue ses fils mâles pour la somme due, chacun à part égale.
« Se confiant encores ledit Brun testateur a la preudhomie, fidellité et bone amour fraternelle dudit Pierre Brun son frere, estantz encores en comung mesnage et afferes despuis la mort de leursdits pere et mere, l'ayant tousjours recogneu porté au bien et proffict de sa personne et de ses enfantz, pour ces causes et considerations » il lui a légué les fruits et usufruits du fonds de son bien et héritage pour en jouir et disposer jusqu'à ce que ses fils aient atteint l'âge de 25 ans, de même pour tous les meubles et ustensiles de maison, blés, vin, argent, bétail bovin, mulard, porcin ou autre qui lui appartiendra à son décès. Son frère devra cependant nourrir et entretenir sa femme et ses enfants durant ledit temps et payer les charges, « sans qu'il soit tenu randre autre chose pour tout ce que dessus, oultre lesdites norriture et entretenement que la somme de six centz livres que seront pour les payes du dot desdites filles et le surplus a sesdits enfantz adevenu les termes cy dessus respectivement exprimés. » Il ajoute audit legs au profit de son frère, qu'il pourra exiger les dettes qui leur sont dues en commun pour en jouir comme si elles étaient les siennes et sans être tenu à aucune restitution supplémentaire que celle prévue ci-dessus.
Il nomme pour héritiers universels François et Georges Brun, ses fils légitime et de ladite Mathieu. Si l'un meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre. Si les deux meurent sans enfant légitime, il leur substitue ses filles survivantes, chacune à parts égales.
Comme ses enfants sont mineurs, ledit François ayant 15 ans et ledit Georges environ 5 ans et demie, il nomme pour curateur et tuteur de ses fils son dit frère jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans, sans qu'il ait à faire d'inventaire. Si on le recherche pour son administration tutélaire, il lui lègue tout ce qu'on pourrait exiger de lui. « Deffandant expressement audit Francois de ne sortir de la frequentation et negoce d'aveq ledit Pierre Brun son frere et ne se marier que du consantement et bon vouloir de ladite Mathieue sa mere, d'icellui Pierre son honcle, de Francois et Anthoine Pourchiers ses cousins germains et ne contracter aulcung acte de mariage ni autre pandant sadite minorité sans leur presance a peyne de nulité. Mais l'hors qu'ilz auront ung mariage agreable et a son proffict, il le pourra contracter en leurdite presence et en ce cas ledit Pierre sera tenu vuider et desamparer la part du fondz de son bien, ensemble desdites six centz livres pour sa moitié a la charge qu'icellui Francois sera tenu payer la pention a sadite mere et fournir a proportion l'entretenement desdites trois filles et dot d'icelles comformement a leurdit legat. »
Il nomme pour exécuteurs testamentaires lesdits François et Antoine Pourchier, ses cousins. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison desdits Brun, en présence de Guillaume Darbon, Jean Martin fils de Pierre, Balthazar Pazier, Jean Meyran, Honorat Eyriès, Jean Rey tous de ce lieu, et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Darbon, J Martin, Jehan Rei, B Pazier]

**Dette pour Jeanne Rougier – f°463**
Le 02/10/1617 a comparu Joseph Jouvent de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jeanne Rougier veuve de Marquet Berard, de ce lieu, présente, une charge deux panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, pour semer en une terre qu'il tient de Me Jean Sicard, quartier de Cailloux, reçue précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Berard et Claude Bouzon de ce lieu.
Le 31/08/1621 Louis Sauvecane comme mari de ladite Jeanne Rougier, a confessé avoir été payé par ledit Jouvent, d'où quittance. Fait en présence de Guillaume Moreli et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : Morel]

**Dette pour Me Louis Sauvecane – f°464**

**Cession pour Georges Thurin – f°464**

**Arrentement pour Marguerite Pourret – f°466**
Le 02/10/1617 a comparu Marguerite Pourret veuve de Mathieu Hupais, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a arrenté à Pierre Sauvan, maître menuisier de ce lieu, présent, une vigne de quatre carterades en deux endroits, quartier de La Garrigue, avec une terre plantée d'arbres mûriers limitrophe, confrontant vigne de François Escoffier, la draie, le chemin, vignes de Michel Rodde et de Guillaume Bœuf. Ladite Pourret a été colloquée sur ces biens pour ses droits dotaux. Le tout pour cinq ans et cinq prises de fruits dès ce jour contre une rente de 22 livres 4 sols par an à payer à chaque fête de Pâques dont le premier paiement aura lieu à Pâques prochain en un an. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Solliers et Benoît Abel maréchal de ce lieu.
Le 25/02/1619 ladite Pourret a été payée par ledit Sauvan de la somme de 22 livres 4 sols pour la rente, paie échue à Pâques, d'où quittance. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.
Le 23/11/1620 Charles German époux de ladite Pourret a confessé avoir reçu dudit Sauvan, présent, la somme de 8 écus 24 sols pour la paie dernière qu'en déduction et à bon compte de la prochaine paie, comprenant toutes les rentes du chenevier que ladite Pourret a tenu en rente de lui, d'où quittance. Fait en présence de Barthélémy Eyriès et Isnard Brun de ce lieu.
Le 28/12/1620 ledit German a confessé avoir reçu dudit Sauvan 14 florins 2 sols pour reste de toutes les paies échues jusqu'à présent d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et David Marque de Cabrières-d'Aigues (84).
Le 30/03/1622 ledit German audit nom a confessé avoir reçu des hoirs dudit Sauvan la somme de 21 florins et demie pour reste de toutes les paies dues jusqu'à présent, d'où quittance. Fait en présence de Richard Constans et Pierre Bourcet de ce lieu.
Le 20/05/1626 Charles German mari de ladite Pourret a confessé avoir été payé par Paul Sauvan, présent, de toute sa part de la rente dudit arrentement, d'où quittance. Fait en présence de Barthélémy Volonne et Marquet Martin de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°468**
Le 03/10/1617 a comparu Claude Fournier jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, mesure courante, pour semer cette année en une terre qu'il tient à ferme de Laurent Vian quartier du Revest, grains reçus précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Claude Favier de ce lieu.
Le 16/09/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Fournier. Fait en présence de Jacques Gueidan et Jean Chaine de ce lieu. [Signé : J Gueidan, Lombard]

**Dette pour le sieur Lombard – f°469**
Le 04/10/1617 a comparu Jean Palon de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit La Motte-d'Aigues, grains reçus d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Jean Pascal de ce lieu.

**Dette pour le sieur Lombard – f°469**

Le 04/10/1617 a comparu Etienne Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge et demie de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il a cultivées à La Motte-d'Aigues, grains reçus précédemment, d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Bonafoy et Barthélémy Icard de ce lieu.
Le 06/11/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Goirand. Fait en présence de Jean Pascal et Claude Favier de ce lieu.

**Dette pour Me Claude Darbon – f°470**

**Dette pour le sieur Lombard – f°471**
Le 04/10/1617 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il cultive en ce lieu, grains reçus précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Blachier et Barthélémy Chansaur de ce lieu.
Le 27/02/1619 ledit Lombard a fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Jean Chansaur et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Turin]

**Arrentement entre Daniel Bouchard et Pierre Moton – f°472**

**Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°476**

**Quittance pour Me Pierre Aubert et reconnaissance de dot pour Marguerite Aubert – f°477**
Le 07/10/1617 a comparu Claude Ferrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Aubert, fille de Me Pierre Aubert et d'Anne Martin, de Villeneuve (04), a confessé avoir reçu ce jour avant cet acte, en grains, la somme de 42 livres en déduction et à bon compte de la dot de son épouse suivant leur contrat de mariage chez Me Beloni, notaire de Villeneuve, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et de Jacques Gueidan de ce lieu. [Signé : C Ferrier, Pierre Aubert]

**Déclaration pour Barthélémy Silvy – f°479**
Le 09/10/1617 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Barthélémy Silvy, maître menuisier de ce lieu, présent, « qu'il a retiré riere soy le vin provenu de dix cahrges de raisins charge d'asne recuillies ceste année aux vignes de Michel Chivalier et logées en la thine de Jehan Brigas et de Francois Darbon, sesquestrées en mains dudit Silvi a la requeste de mestre Lois Ange et par mestre Anthoine Olivier notere adjudicateur de la taille, et par ainsi a promis et promect audit Silvi de le relever et garantir de ladite sequestration en cas qu'il s'en treuvast poursuivi et troublé tant par lesdits trezorier que Ange. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roux fils d'Antoine et Martin Philip maître fontainier de ce lieu. [Signé : M Phelip, J Gueidan]
Le 09/10/1617 lesdits Silvy et Gueidan se sont départis de tout le contenu du susdit contrat, le déclarant nul avec promesse de jamais s'en servir « d'aultant que ledit Silvi est encores saisy du vin y mentionné », d'où quittance réciproque. Fait en présence d'Antoine Chansaur et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : C Ferrier, J Gueidan]

**Dette pour madame de Créquy – f°480**

**Dette pour madame de Créquy – f°481**

**Dette pour le sieur Lombard – f°482**
Le 09/10/1617 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, huit charges quatre panaulx de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Bastien Rostan de ce lieu. [Signé : Coussin]

**Dette pour madame de Créquy – f°482**

**Dette pour madame de Créquy – f°483**

**Dette pour madame de Créquy – f°484**

**Obligation pour madame de Créquy – f°484**
Le 09/10/1617 ont comparu François Pourchier et Isnard Brun, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, monsieur Salomon Lombard son argentier, présent, la somme de 75 livres pour l'achat du gland du bois du Torret qui appartient à ladite dame dont lesdits Pourchier et Brun jouiront jusqu'au 31 décembre prochain, somme à payer à Noël. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Benoît Abel et Antoine Barthélémy de ce lieu. [Signé : Lombard]
Le 06/01/1618 ledit Lombard au nom de ladite dame a confessé avoir été payé par ledit Pourchier, présent, d'où quittance. Fait en présence de Dominique Martin et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : Lombard]

**Dette pour madame de Créquy – f°486**

**Dette pour madame de Créquy – f°487**

**Dette pour madame de Créquy – f°487**
Le 11/10/1617 a comparu François Mazeau, de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, une charge de blé annone et une charge de conségal, pour semer cette année aux terres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Ripert et Jean Jourdan dudit lieu.
Le 22/08/1619 sieur Salomon Lombard, argentier de ladite dame, a confessé audit nom avoir été payé par ledit Mazeau, d'où quittance. Fait en présence de Bastien Bar et Jean Sauvat de ce lieu.

**Dette pour madame de Créquy – f°488**

**Dette pour madame de Créquy – f°490**
Le 12/10/1617 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Michel Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, deux charges de blé annone et quatre charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année aux terres de la bastide que ledit Andrieu tient en mègerie dudit Roy, quartier de La Billadoire, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés jusqu'à l'entier paiement, « lequel payement sera preferé a la taille ainsi que mestre Bernard Constans exacteur d'icelle a declairé tout presentement, consantant que madite dame soit payée de sadite semance advant que luy pour donner moyen audit Roy et sondit megier de semer lesdites terres comme dict est. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Jacques Perben de ce lieu. [Signé : B Roy, Constans]

**Dette pour madame de Créquy – f°491**
Le 12/10/1617 a comparu Jean Escoffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, deux charges de conségal, pour semer, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Jean La Coste de ce lieu.
Le 25/10/1625 demoiselle Marguerite Tagaud, femme et procuratrice générale du sieur Salomon Lombard, a confessé avoir reçu dudit Jean Escoffier et des mains de Jean Pierre Jehan, de Pertuis (84), présent, la somme de 9 livres à bon compte du prix desdites deux charges de conségal, ledit Jehan payant suivant une cession privée du 19/10/1624, écrite et signée par Me Constans, retirée par ledit Jehan, faite par Mayete Reynier grand-mère des hoirs dudit Escoffier. D'où quittance. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Barthélémy Chansaur de ce lieu. [Signé : Marguerite Tagaude, J Le Long]

**Dette pour madame de Créquy – f°492**

**Prorogation de compromis pour monseigneur de Créquy – f°493**

**Dette pour madame de Créquy – f°495**
Le 14/10/1617 a comparu Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, une charge de conségal et une demie charge de blé annone, pour semer cette année aux terres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Claude Favier de ce lieu.
Le 06/11/1618 le sieur Salomon Lombard, argentier de ladite dame, a fait quittance audit Rouet. Fait en présence de Jean Chansaur et Claude Favier de ce lieu.

**Quittance pour Christophe Boyer – f°496**

**Achat pour Michel Melne – f°498**

**Quittance pour Luce Daumas – f°502**

**Prix-fait entre Jacques Vignon et Philippe Astoin – f°503**
Le 16/10/1617 a comparu Philippe Astoin, maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à Jacques Vignon de ce lieu, présent, de « haulser le devant de la maison dudit Vignon du costé du ciel ouvert de l'haulteur de la cantonnade piarre de taille qu'est audit devant de maison, ensemble remetre en estat la muraille du mitan de sadite maison affin de geter les eaues dans ledit ciel ouvert et tourner encores tous les couvertz de ladite maison en sorte que la derivation des eaues soyt dans le mesme ciel ouvert et que n'y pleuve rien, pour laquelle besoiugne ledit Astoin fournira la chaulx et ledit Vignon tout le reste, a quoy icellui Phelip travaillera des demain et continuera jusques a entiere perfection bien et deuement, pour satisfaction de laquelle oeuvre et prisfaict » ledit Vignon a cédé audit Astoin un chenevier d'une éminade et demie en ce lieu, quartier du Colombier, confrontant chenevier de Michel Rodde, le chemin et la draie. Le chenevier a été estimé à 24 livres. En plus, ledit Vignon devra payer audit Astoin 3 livres le 15 août prochain. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Roy et Jean Antoine Lantelme maître tailleur de ce lieu.

**Dette pour madame de Créquy – f°506**
Le 17/10/1617 a comparu le capitaine Bernard Roy, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, cinq charges de blé annone et cinq charges de conségal, pour semer cette année aux terres de sa bastide quartier de Font Bonne,

le tout reçu précédemment d'où quittance, à porter au château de ce lieu à Pâques. Fut présent Me Bernard Constans, exacteur de la taille pour Me Antoine Olivier notaire royal adjudicateur de la taille, lequel « en consideration dudit prest pour lesdites semances a consanti et consent que madite dame retire par preferance a luy lesdits grains sans aulcune difficulté. » Ledit Roy hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Bar de ce lieu et Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : B Roy, Constans]

**Dette pour madame de Créquy – f°508**
Le 17/10/1617 a comparu Daniel Bertrand de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, une charge de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et à porter au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Bastien Bar de ce lieu.
Le 01/09/1618 le sieur Salomon Lombard, argentier de ladite dame, audit nom a fait quittance audit Bertrand. Fait en présence de Barthélémy Icard et Jean Chansaur de ce lieu. [Signé : B Iccard]

**Quittance pour Denis Megi – f°509**

**Dette pour madame de Créquy – f°510**
Le 17/10/1617 a comparu Monet Romane, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, deux charges de blé annone et deux charges trois panaulx de conségal, pour cultiver audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Esprit Pourret de ce lieu.
Le 30/10/1618 le sieur Lombard, argentier de ladite dame, audit nom, a fait quittance audit Romane. Fait en présence de Jean Sauvat et Michel Granier de ce lieu.

**Dette pour madame de Créquy – f°511**
Le 18/10/1617 a comparu Georges Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, six charges de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Benoît Abel de ce lieu.
Le 07/09/1619 le sieur Lombard, argentier de ladite dame, audit nom, a fait quittance audit Queyrel. Fait en présence de Jean Louis Le Long et Mathieu Nel dudit lieu.

**Dette pour madame de Créquy – f°512**
Le 18/10/1617 a comparu Claude Fournier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, deux charges de conségal et cinq panaulx de blé annone, pour semer cette année aux terres qu'il cultive en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Chivalier et Benoît Abel de ce lieu.
Le 16/09/1618 le sieur Lombard, argentier de ladite dame et audit nom, a fait quittance audit Fournier. Fait en présence de Jacques Gueidan et Jean Chaine de ce lieu. [Signé : J Gueidan]

**Dette pour monsieur Martin – f°513**

**Procuration pour Jaumette Besson – f°514**

**Dette pour madame de Créquy – f°516**

**Dette pour Me Claude Darbon – f°517**
Le 19/10/1617 a comparu Jérôme Ricard ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de François, de ce lieu, absent, deux charges de blé annone, reçues ce jour en prêt pour semer en une terre que ledit Ricard tient à rente d'Antoine Garcin de Manosque (04) au-dessous du collet dit de La Mulle, confrontant le chemin allant à Saint-Martin-de-la-Brasque, à rendre aux fêtes de mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bernard Constans et Salomon Jourdan de ce lieu. [Signé : Constans]

**Dette pour madame de Créquy – f°518**
Le 21/10/1617 a comparu Jean Bonnot de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, une charge de blé annone pour semer aux terres qu'il cultive cette année audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Salomon Jourdan de ce lieu.
Le 06/11/1618 le sieur Salomon Lombard, argentier de ladite dame et audit nom, a fait quittance audit Bonnot. Fait en présence de Jean Chansaur et Claude Favier de ce lieu.

**Dette pour Jeanne Daumas – f°518**

**Dette pour madame de Créquy – f°519**
Le 23/10/1617 a comparu Louis Garcin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, deux charges de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il tient à rente de Toussaint Sauvecane et ses frères, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Furent présent Toussaint et Joseph Sauvecane, frères, de ce lieu, qui se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Vian et Claude Favier de ce lieu. [Signé : T Sauvecane, J Sauvecane, Piere Vian]
Le 14/12/1618 monsieur Salomon Lombard, argentier de ladite dame, audit nom, a fait quittance audit Garcin. Fait en présence d'Antoine Chansaur et Benoît Abel de ce lieu.

**Dette pour Me Louis Sauvecane – f°521**

**Dette pour madame de Créquy – f°521**

**Dette pour madame de Créquy – f°523**
Le 23/10/1617 a comparu Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, deux charges de conségal, pour semer cette année aux terres qu'il tient à ferme d'Escagne Just au quartier du Real, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Constans]
Le 27/09/1618 le sieur Lombard a fait quittance audit Bonafoy, absent. Fait en présence de Claude Bouzon et Jean Sauvat de ce lieu.

**Dette pour madame de Créquy – f°524**

**Dette pour madame de Créquy – f°525**

Le 23/10/1617 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, onze charges de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il cultive audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Etienne Gorrin et Mathieu Nel dudit lieu.
Le 11/12/1618 monsieur Salomon Lombard argentier de ladite dame, audit nom, a fait quittance audit Ravel. Fait en présence de Jean Chansaur et Mathieu Nel dudit lieu.

**Dette pour madame de Créquy – f°526**
Le 23/10/1617 a comparu Etienne Gorrin habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, une charge de blé annone, pour semer aux terres qu'il tient à ferme de Toussaint Sauvecane et de ses frères, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Ravel et Mathieu Nel de ce lieu.
Le 13/09/1618 le sieur Lombard, argentier de ladite dame, audit nom, a fait quittance audit Gorrin. Fait en présence de Raymond Berard et André Fournier de ce lieu.

**Achat de fruits pour le sieur Lombard – f°527**
Le 26/10/1617 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, veuve du capitaine Ferdinand Bon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), présent, les fruits et usufruits de la pièce qu'elle a, quartier de Badareau, consistant en terre, jardin et vignon, le tout limitrophe, confrontant vigne de Claude Davin de Pertuis (84), jardin et vigne de Me Jean Ange, le chemin de Pertuis et terre d'Isabeau Peyrol. Le tout pour trois années entières à partir de la Toussaint prochaine et se finissant au jour contre la somme de 252 livres payée à l'instant par ledit Lombard, d'où quittance. Ladite Devoulx devra faire « racomoder et couvrir la maison qu'est en ladite piece, payer les charges et tailles durant ledit temps et en descharger et relever ledit sieur Lombard. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Guillaume Darbon et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, Lombard, Darbon]

**Dette pour le sieur Lombard – f°530**
Le 26/10/1617 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, veuve du capitaine Ferdinand Bon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, six charges de conségal et quatre charges de blé annone, mesure courante, pour les semer cette année dans les terres qu'elle cultive à guérés en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, au château, en présence de Guillaume Darbon et Honoré Molinet de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, Lombard, Darbon, H Mollinet]
Le 06/09/1618 ledit Lombard a reçu des hoirs de ladite Devoulx et des mains de Me Jean Barnier, notaire royal de Mane (04) leur oncle, présent, et de son propre argent, la somme de 24 livres pour reste et parfait paiement du prix desdits grains, d'où quittance, lui faisant cession d'actions pour son remboursement. Fait en présence du capitaine André Brunel et Jean Roux de ce lieu. [Signé : Lombard, Barnier]

**Dette pour madame de Créquy – f°531**

**Quittance pour Antoine Volaire – f°532 [vacat]**

**Quittance pour Antoine Volaire – f°532**

**Dette pour madame de Créquy – f°534**

**Achat pour Me Georges Constans – f°535**

**Dette pour madame de Créquy – f°538**

**Dette pour madame de Créquy – f°539**

**Dette pour Me Louis Sauvecane – f°540**

**Dette pour madame de Créquy – f°541**
Le 02/11/1617 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, une charge et demie de conségal, pour semer cette année, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Martin fils de Pierre et de Claude Bouzon de ce lieu. [Signé : J Martin]
Le 28/09/1618 le sieur Salomon Lombard, argentier et ayant charge aux affaires de ladite dame, a fait quittance audit Solliers. Fait en présence d'Elzias Martin et Jean Chansaur.

**Procuration pour Marguerite Olivier – f°542**
Le 02/11/1617 ont comparu Georges Olivier et Esprit Aube, d'Ansouis (84), comme maris de Delphine et Marguerite Olivier, leurs épouses, et encore Jeanne Olivier veuve de Claude Fueillet du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84), toutes héritières d'Etienne Olivier, leur frère, lesquels ont constitué pour procureur Me Claude Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour « vandre et aliener une maison que lesdites Olivieres leurs femmes ont audit lieu d'Ansois et a la bourgade confrontant maison de la communauté, maisons d'Anthoine Olivier, la rue en deux partz et aultres, a telles personnes et pour tel pris qu'il advisera, proveu que ne soyt moindre de soixante escus, et icelle somme provenant de ladite vante, ceder et remetre a Richard Constans mestre tailleur de cedit lieu, mary et mestre des biens et droictz de Marye Maye fille et coheritiere de feue Honorade Trompete en payement, deduction et a bon compte des droictz que ladite feue Trompete avoit a prandre sur les biens dudit feu Estienne, en les assurant ledit Constans sur ses biens soyt par caution marchand ou sur ung fondz en sorte que ladite somme soyt bien et deuement recogneue au proffict de ladite Maye et des siens pour la meilleur descharge desdites Olivieres, et pour raison de ce passer tous actes de vante requis et neccesseres. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de messire Balthazar Emin prêtre de ce lieu et Etienne Auzet d'Ansouis. [Signé : B Emin]

**Dette pour Me Bernard Constans – f°545**

**Testament d'Arnaud Reynaud – f°545**
Le 03/11/1617 testament de « discret homme » Arnaud Reynaud, ménager de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Raymond Reynaud et Honorade Daumas, de ce lieu, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église ; qu'ils célèbrent une grande messe des morts, une novaine de messes, au cantage tout de suite et un autre cantage au bout de l'an de son décès.
« Se souvenant ledit testateur des bons offices et amiables services qu'il a receu et recoyt assiduement d'honneste personne d'Anthonnete Canarde, sa femme bien aymée et de la probité et fidelité d'icelle », il lui a légué les fruits et usufruits de ses propriétés, consistant en un bâtiment à la bourgade confrontant maison de Jean Daumas quartier de Aires, et en des terres où il y a un petit bâtiment, quartier de Vaumalle. Le tout pour en jouir sa vie durant en gardant l'état de viduité et en payant les charges. Tout ceci à condition que sa femme entretienne leurs enfants durant leur

minorité. En plus, il lègue à sa femme tout son bétail à laine et caprin, tous ses meubles et ustensiles de maison et grains et tout ce qu'il aura dans sa maison d'habitation à son décès.
Il nomme pour héritiers universels Anne, Pierre et Jean Reynaud, ses fille et fils et de ladite Canard, à parts égales, les substituant les uns aux autres en cas de décès sans enfant. Et si tous meurent sans enfant légitime, il leur substitue leur mère et à défaut le plus prochain du sang du testateur. Il nomme pour exécuteurs testamentaires Toussaint Meit et Charles Jourdan, de ce lieu, « ses bons amis et voisins. » Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Canard où le testateur « faict son habitation » en présence de Gauvan Perrot, Jacques Vignon, André Silvestre, Charles Jourdan, Toussaint Meit, Gaspard Blanc potier et Esprit Sauvat, de ce lieu. [Signé : C Jourdan, Thoussan Met, Gaspard Blanc]

**Achat de terre pour Honoré Turcan – f°549**

**Testament de Jacques Roux – f°552**
Le 04/11/1617 testament de Jacques Roux, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Guillaume Roux et de Marthe Tronc, de ce lieu, dans son lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de ce lieu, là où ses devanciers ont été inhumés, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres desservant cette église, qu'ils célèbrent une grande messe des morts, une novaine ensuite, un cantage à la fin et un autre cantage au bout de l'an de son décès, pour « la deprecation de son ame et remission de ses pechés. »
« Reduisant en sa mémoire les bons offices qu'il a receu et recoit assiduement de Catherine Eirieysse sa femme bien aymée » il lui a légué son entretien en vivres et habits selon sa qualité, sa vie durant en gardant l'état de viduité et en travaillant en sa maison et gouvernant leurs enfants pendant leur minorité « sans pouvoir oster ni rechercher sesdits enfantz pour la restitution de son dot et augmant pandant ledit temps, que si elle en faisoit rechreche pour en fere son proffict particulier ledit legat demeurera sans effect et de nulle valeur. »
Considérant aussi « a la probité et bonne affection maternelle de ladite Marthe Tronque sa mere bien aymée et qu'elle aura tousjours le soing de ses enfans encores en bas eage et de leur proffict et advancement » il lui lègue tous les meubles et ustensiles de maison qu'il aura à son décès, et le bétail peu importe l'espèce ainsi que le vin qu'il a dans sa cave. Il lègue aussi à sa mère les fruits et usufruits de tous ses biens durant la minorité de ses enfants seulement à charge qu'elle les nourrira et entretiendra ainsi que leur mère. Ladite Tronc devra payer les charges durant ledit temps. Il lui donne tout pouvoir de vendre et aliéner sur son bien pour subvenir à ses affaires et à l'entretien de la famille sans qu'on puisse la recherche pour cela.
Il nomme pour héritiers universels François et Jean Roux, ses fils légitimes et de ladite Eyriès, ainsi que l'enfant posthume si sa femme est enceinte et si c'est un garçon, à parts égales. Si sa femme est enceinte d'une fille, il lui lègue 150 livres à lui payer quand ladite Tronc l'avisera et lui lègue aussi son entretien en habits et nourriture chez lui à l'égal de ses autres enfants. Il substitue ses enfants les uns aux autres en cas de décès sans enfant légitime, et après eux ladite Tronc, et à défaut d'elle le plus proche de son sang. Il nomme pour exécuteurs testamentaires Elzias Martin et Michel Barthélémy de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence de Guillaume Lantelme, Jean Bouchet, Louis Alard, Honoré Molinet, Honoré Thurin « le jeusne », Barthélémy Berard et Elzias Martin de ce lieu. [Signé : L Allard, Lantelme, H Mollinet, J Bouchet, H Thurin]

**Arrentement pour Pascal Lantelme – f°557**

**Achat pour Marc Martin – f°559**
Le 06/11/1617 a comparu Jacques Vignon, travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Marc Martin cordonnier natif de Beaujeu (04), habitant en ce lieu, présent, une vigne d'une carterade et trois cents souches, quartier de La Boisse, en ce lieu, à prendre sur une plus grande

vigne du côté du couchant, confrontant vigne de Laurent Solliers et terre et vigne du vendeur tout alentour. La vente est faite pour le prix de 53 livres 10 sols, somme payée à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Richard Constans de ce lieu. [Signé : V May]

**Dette pour madame de Créquy – f°562**
Le 07/11/1617 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à madame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, trois charges de blé annone, pour semer cette année en ses terres qu'il cultive, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Daniel Bouchard de La Motte-d'Aigues (84) et Jean Martin de ce lieu. [Signé : H Rous]
Le 17/02/1619 le sieur Lombard au nom de ladite dame a fait quittance audit Roux. Fait en présence de Jean Chansaur et Mathieu Nel dudit lieu. [Signé : H Rous]

**Mègerie pour Raymond Gras – f°563**
Le 08/11/1617 a comparu Raymond Gras de Peypin-d'Aigues (84), lequel a baillé en mègerie à Esprit La Forest, de Cadenet (84), résidant à présent à La Motte-d'Aigues (84), présent, trente et une brebis de port, quatre chèvres, neuf annouges et un aret [bélier], le tout déjà reçu d'où quittance, pour cinq ans à partir de la Saint-Michel dernière.
Si du bétail meurt, chacun y participera par moitié « proveu qu'il n'y ayt aulcung abus, que si c'estoit par la faulte dudit La Forest la pure perte sera sur luy et ramplacera a ses despans tel bestail perdu a l'augmentation de ladite megerie et lhors que y aura dudit bestail en estat d'enlever se pourra oster au proffict comun, quand au bestail masle et chascun fera de sa part a son plaisir, se partagera lhors que tel bestail masle se treveura de trois ans, et si c'estoit de bestail vieulx femel se vandra et se ramplacera au proffict de ladite megerie. Plus a esté dict que tous les ans la leyne se partira au tondoir, ledit de La Forest nourrira les tondeurs et Gras les payera. » Ledit mégier baillera une livre de fromage tous les ans pour chaque brebis de port et trois livres par chèvres de port, « les avortades trois pour deux » à chaque Saint-Jean-Baptiste pour moitié et fin août pour l'autre moitié dont la première paie aura lieu à la Saint-Jean-Baptiste et 31 août venant. Et ainsi de suite chaque année. A la fin du bail, tout le bétail et son croît se partagera à parts égales entre eux ; ledit mégier fera les parts et ledit Gras choisira la sienne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Daniel Bouchard et Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues. [Signé : Esperyt La Forest, Daniel Bouchard]
Le 16/01/1621 lesdits Gras et La Forest se font quittance réciproque. Fait en présence d'Antoine Chansaur de ce lieu et Gaspard Sourd de Pertuis (84). [Signé : Esperyt La Forest, Sourd]

**Dette pour Daniel Bouchard – f°566**

**Investiture pour Jean et Mathieu Ripert, de Cabrières-d'Aigues – f°567**

**Dette pour madame de Créquy – f°570**

**Investiture pour Balthazar Ferrier – f°571**

**Cession pour Jacques Olivier – f°574**

**Quittance pour Antoine Pourchier – f°575**

**Convention pour Martin Philip – f°576**

**Dette pour madame de Créquy – f°578**

**Dette pour Me Bernard Constans – f°579**

**Dette pour Me Claude Darbon – f°579**
Le 13/11/1617 a comparu François Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu, absent, cinq panaulx de blé annone, reçus précédemment en prêt, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, en présence « que dessus. »

**Convention pour monseigneur de Créquy – f°580**
Le 13/11/1617 a comparu Michel Chivalier, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), son procureur et intendant en ses affaires présent, de « cruzer la terre joignant le foussé du château, tirant vers le parc, despuis le jardin du parterre jusques au grand chemin, selon l'ordre que madite dame luy fera, marquer de la profondeur neccessere a l'esgal dudit jardin et porter la terre contre les encoulles au bout dudit jardin au mesme ordre que luy sera donné, a quoy il travaillera et fera travailler promptement en sorte que le radressement des murailles desdites encoulles ne soyt aulcunement retradé ny moingz la perfection dudit jardin et pour le plus tard par tout le mois de mars prochain venent, pour satisfaction de quoy madite dame fera payer et expedier audit Chivalier la somme de deux livres huict soulz pour chascune cannes cube en travaillant et faicte la besoigne. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigue, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Martin, Lombard]

**Dette pour madame de Créquy – f°582**
Le 13/11/1617 a comparu Jean Jouvent, jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, une charge mescle blé et orge et une charge de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Michel Chivalier et Claude Tamisier de ce lieu.
Le 10/08/1620 le sieur Salomon Lombard, argentier de ladite dame, fait quittance audit Jouvent. Fait en présence de Michel Chivalier et Claude Jourdan de ce lieu.

**Quittance pour monseigneur de Créquy – f°583**
Le 13/11/1617 a comparu Michel Chivalier, habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, et des mains de monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), son argentier, présent, la somme de 80 écus à 3 livres pièces, à bon compte du prix-fait de « cruzer la terre du jardin du parterre » selon leur contrat passé ce jour chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Joseph Just et Poncet Sernet de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

**Dette pour madame de Créquy – f°584**

**Dette pour madame de Créquy – f°585**

**Déclaration pour Me Nicolas Olivier – f°586**
Le 16/11/1617 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Me Nicolas Olivier de ce lieu, présent, « qu'il a riere soy trois charges et demye bled annone sur ce qu'il avoit faict arrester a Barthelemi et Anthoine Reyniers de Saint Martin par authorité de la cour des comptes pour arrerages des payes qu'ilz sont tenus payer pour Toussans Sauvecane et ses freres et sequestrer en mains dudit Olivier dont il luy en a faict declaration de sa main cy devant qui demeure sans aulcune force, et neanlmoinz qu'il a retiré la coppie du comandement a luy faict a la requeste

desditz Reyniers de randre ledit sequestre affin de se provoir et par ainsi il a promis et promect audit Olivier de le relever et garantir en cas qu'il feust recherché a faulte d'avoir obey et de tous les despans, dommages et interestz qu'il pourroit souffrir en facon que soit. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Reynaud et Claude Favier de ce lieu. [Signé : N Olivier, B Iccard]
Le 17/09/1619 ledit Olivier a confessé avoir reçu dudit Barthélémy Icard les trois charges et demie de blé ainsi que 4 livres 16 sols pour les dépens, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Benoît Abel et Louis Gueidan de ce lieu. [Signé : B Iccard, N Olivier]

**Dette pour Jaume Jourdan – f°587**

**Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°588**
Le 18/11/1617 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu, ledit Sicard présent, trois charges et demie de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre ou payer à leur légitime valeur suivant le prix de vente du premier vendredi du mois de mai au marché de Pertuis (84). Fut présent Jean Garcin, marchand de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Jean Pierre Silvestre de ce lieu. [Signé : J Garcin]

**Dette pour Me Pascal Sicard – f°589**
Le 18/11/1617 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, quatre charges de conségal et quatre charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt amiable, d'où quittance, à rendre ou payer à leur légitime valeur selon le prix des grains au marché de Pertuis (84) au premier vendredi du mois de mai prochain. Fut présent Jean Garcin, marchand de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Chansaur et Jean Pierre Silvestre de ce lieu. [Signé : J Garcin, Sicard]
Le 02/09/1618 ledit Sicard a fait quittance audit Garcin. [Signé : Sicard]

**Quittance pour monseigneur de Créquy – f°590**

**Mègerie pour monseigneur de Créquy – f°592**

**Arrentement du moulin à huile pour monseigneur de Créquy – f°599**
Le 18/11/1617 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, lequel en ladite qualité a arrenté à Laurent Solliers, Mathieu Nel, Salomon Jourdan et Honoré Castelin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, le moulin à huile que le seigneur possède en ce lieu, pour cette année contre une rente de huit quintaulx d'huile à expédier le 31 mars. Le seigneur « fera fournir ausdits fermiers trois douzennes d'esportins bons et suffizantz, deux calens fer blanc, ung thineau bois de chesne pour y loger les eaues, ung grand peyrol et fere metre ledit molin et engiens en bon estat de travailler et le tout lesditz fermiers laisseront et randront effectuellement a l'yssue de leur ferme aveq faculté de loger l'huille dans les piarres que mondit seigneur leur fera bailler dans le chateau pour y fere le payement de ladite rante au terme que dessus. Demeurantz chargés de mouldre les olives du vergier du Castellas franc de moulture en estant seullement nourris, ensemble les autres olives de mondit seigneur sans rien prethendre que leurdite norriture et de retenir le grignon et prandront le payement des particuliers le droict de molture a l'acoustumée sans les rien surcharger par dessus les droictz deubz a mondit seigneur. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Martin]

**Arrentement des censes de Cabrières-d'Aigues – f°602**

**Mariage entre le capitaine André Brunel et Cécile Sandecuer – f°604**
Le 19/11/1617 contrat de mariage entre le capitaine André Brunel, fils des feus Benoît Brunel et Françoise Donzelle, de Simiane (04), et Cécille Sandecuer fille des feus Jaume Sandecuer et Marguerite Robaud, natifs de Simiane (04) habitant de Séderon (04). Ils déclarent qu'ils sont déjà mariés catholiquement « ayant vescu conjugalement despuis six ans y a. » De leur mariage est né un fils, Guillaume, mort il y a environ un an et demie, et une fille, Catherine âgée d'environ deux ans et demie.
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels ledit Brunel a confessé avoir reçu de sa femme la somme de 120 livres, d'où quittance et reconnaissance. L'époux promet de faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap neuf de boutique, le tout teint de la couleur qu'elle voudra. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison seigneuriale du jeu de paume dans laquelle les époux habitent, en présence de Simon Jaumard menuisier natif de Bonnieux (84) et Jean Antoine Baignol de Saint-Martin-de-Castillon (84), tous deux domiciliés en ce lieu. [Signé : Simon Jaumard, J Baignol]

**Reconnaissance de dot pour Anne Anthoard – f°607**
Le 20/11/1617 a comparu Joseph Beodin, natif de Saint-Michel (04), habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme époux d'Anne Anthoard fille de feu Guillen Anthoard de Cabrières-d'Aigues (84), a confessé avoir reçu de sa femme, absente, la somme de 75 livres à bon compte de ses droits dotaux suivant leur contrat de mariage reçu chez Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84). La somme a été reçue « en une chievre, une piecce de thoille commune et argent provenu des salleres que luy estoient deubz par Barthelemiene Francoise hostesse avec laquelle ladite Antoarde avoit demeuré pour servante. » D'où quittance ainsi que quittance à Jeanne Felissian femme de Pierre Perin dudit Cabrières-d'Aigues qui avait donné ladite chèvre dans ledit contrat de mariage. D'où reconnaissance. Il hypothèque les meubles et ustensiles de maison qu'il possède chez lui et les grains qu'il a. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Escoffier tisserand et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : Escoffier]

**Convention pour monseigneur de Créquy – f°610**
Le 20/11/1617 ont comparu Pierre et Jean Malan frères, Jean Bouchard, Etienne Roux, Jean Armand et Marquet Nicolas, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont promis à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38) son argentier présent, de « fournir de chaulx bonne et receptable a suffizance pour l'employer aux ediffices que madite dame entend fere tant au radressement des encoulles et murailles du parterre pres du parc, que aultres murailles pour clorre ledit parc jusques a l'entiere perfection d'icelles au moien des fours a chaulx que madite dame leur permet de fere en la montagne du Lebreon aux terroirs dudit La Motte, Saint Martin et Peipin sans pouvoir prandre ni employer ausditz fours aulcung bois de chesne ny jousse a peyne de tous dommages et interestz dudit bois, et randre ledit chaulx a leurs despans en cedit lieu a la place que madite dame luy fera indiquer, moyennant trois soulz et trois liardz pour quintal pezée en la recepvant sur la place. A quoy ilz travailleront promptement et continueront en sorte que l'oeuvre desdites murailles et ediffices ne soit aulcunement retardé a peyne aussi du dommage et interest que madite dame pourroit souffrir a cause de tel retardement. » En déduction dudit prix, lesdits « prisfacteurs » ont reçu de ladite dame et des mains dudit Lombard six charges de conségal et 16 sols en argent, en avance, et le reste leur sera payé durant le travail et après. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de François Gabriel, le capitaine André Brunel et Honoré Molinet de ce lieu. [Signé : Lombard, H Mollinet]

**Dette pour Me Bernard Constans – f°612**

**Dette pour monsieur Lombard – f°613**
Le 21/11/1617 a comparu François Gabriel, laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre ou payer « dans deux prochains venent avec despans » [dans deux mois ?]. Il hypothèque quatre ânes garnis de leurs bâts, l'un poil gris et les autres de poil noir. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Serre et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).

**Reconnaissance de dot pour Bernardine Rey – f°614**
Le 23/11/1617 a comparu Claude Favier, tailleur, fils des feus Cyprien Favier et [blanc dans l'acte] Jouvent, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme époux de Bernardine Rey, originaire de Grambois (84), a confessé avoir reçu de sa femme, absente, la somme de 60 livres à bon compte de ses droits provenant des biens vendus par ledit Favier tant à Me Louis Ricard notaire, Michel Bonin qu'autres, de Grambois, d'où quittance et reconnaissance. Il hypothèque une vigne qu'il possède, de trois hommes quartier de La Garrigue, confrontant vignes de François Lantelme, de Nicolas Olivier et de Laurent Soliers ainsi que les chemins. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire en présence de [inachevé]

**Convention de mègerie pour Me Bernard Constans – f°616**

**Dette pour Me Bernard Constans – f°618**

**Dette pour Me Gabriel Asse – f°619**
Le 24/11/1617 a comparu Benoît Abel, maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Gabriel Asse, notaire royal de Grambois (84), absent, Hannibal Asse son frère présent, la somme de 39 [livres] 15 sols pour l'achat d'un cheval poil rouge garni de son bât, moreau et cordage, reçu précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié à la Saint-Michel et moitié au même jour l'année suivante avec hypothèque du cheval. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Balthazar Emin prêtre et Claude Favier de ce lieu. [Signé : A Asse]

**Dette pour le sieur Lombard – f°620**
Le 04/11/1617 a comparu Georges Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, absente, deux charges de blé annone, mesure courante, reçues en prêt amiable précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence d'Honoré Roy de La Bastidonne et de Claude Favier de ce lieu.
Le 07/09/1619 le sieur Salomon Lombard, argentier de ladite dame, audit nom, a fait quittance audit Queyrel. Fait en présence de François Pourchier et Jean La Coste de ce lieu.

**Quittance pour Marguerite Gaide – f°621**

**Arrentement pour monsieur Lombard – f°623**
Le 06/12/1617 a comparu monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), lequel a arrenté à Guillen Nicolas, jardinier résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre anciennement pré, jardin et vigne limitrophes, et une autre terre limitrophe dans laquelle il y a un petit bâtiment, dont ledit Lombard a acheté les fruits de demoiselle Delphine Devoulx, quartier de Badareau, en ce lieu, pour trois ans et trois prises de fruits, à partir de la Toussaint dernière, contre une rente annuelle de 114 livres à payer moitié à la Saint-Michel et moitié à Noël à partir de la Saint-Michel prochaine. Ledit Nicolas ne pourra pas toucher aux arbres et entretiendra la vigne. La dernière année « ledit Nicollas sera en faculté de laisser au jardun de ladite piecce d'hortolaille preste a vandre

au terme que dessus jusques a la valeur de trente livres, laquelle ortolaille ledit sieur Lombard prandra a l'extime de deux amis en façon qu'il ne puisse estre troublé par Devoulx ou d'aultre, ayant d'elle cause au moien du retardement de l'estat de ladite ortolaille a faulte d'estre preste et en bon estat de debiter comme dict est. Laquelle somme de trente livres sera et tiendra lieu de payement sur la derniere paye de Noel ainsi expressement convenu, demeurant neanlmoinz icellui fermier en pouvoir de tondre les arbres ramiers savoir sausles et pupliers une fois dans ledit temps en saison et sans abus et tout de mesme ledit Lombard chargé de fere jouyr ledit fermier de la faculté de l'eaue pour l'arrousage dudit jardin et de fere racomoder le couvert de ladite maison en sorte qu'on y puisse habiter. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jacques Olivier et Honoré Molinet de ce lieu. [Signé : Lombard, H Mollinet]
Le 22/05/1622 demoiselle Magdeleine Bonne cessionnaire dudit sieur Lombard, acte chez ce notaire le 05/09/1618 a fait quittance audit Nicolas, présent, pour ladite rente. Fait en présence de François Bon et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : H Rous, Francois Bon]

**Dette pour le sieur Lombard – f°625**
Le 06/12/1617 a comparu Guillen Nicolas, jardinier résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), présent, deux charges de blé annone, une charge de conségal et une charge grosse mesure d'avoine, le tout pour semer en une terre qu'il tient à ferme dudit Lombard quartier de Badareau, suivant acte chez ce notaire, ce jour, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jacques Olivier et Honoré Molinet de ce lieu. [Signé : Lombard, H Mollinet]
Le 31/10/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Nicolas. Fait en présence d'Antoine Chansaur et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Lombard]

**Dette pour le sieur Lombard – f°627**
Le 06/12/1617 a comparu Honoré Roy, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, 51 livres en prêt amiable, somme reçue en diverses fois « pour donner moien audit Roy voiager et negocier en la ville de Marseille et fere ses afferes », à rendre durant le mois de juin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Guillen Nicolas et Antoine Chansaur de ce lieu.

**Sommation pour David Rabelli – f°628**

**Cession pour le sieur Lombard – f°629**
Le 08/12/1617 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en paiement de deux charges huit panaulx de conségal qu'il doit à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), suivant acte d'obligation chez ce notaire, ainsi que pour trois charges de conségal qu'il doit en prêt passé ce jour, il lui a cédé deux charges de blé touzelle et quatre charges et demie de conségal à prendre de Claude Ferrier de ce lieu sur ce qu'il doit audit Pourret suivant l'acte de mègerie et l'acte d'accord passés entre eux chez Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu cette année. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Constans]
Le 29/12/1617 ladite cession a été intimée audit Claude Ferrier, lequel « a respondu » [inachevé]

**Obligation pour Me Jacques Olivier – f°631**

**Mariage entre Esprit Queyrel et Marguerite Chansaur – f°634**
Le 17/12/1617 contrat de mariage entre Esprit Queyrel, fils de Jacques Queyrel et de feue Françoise Icard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et « honneste fille » Marguerite Chansaur fille d'Antoine Chansaur et de Jeanne Martin de ce lieu. Les époux sont assistés de leurs pères et mères.

Le père de l'épouse lui a assigné en dot la somme de 195 livres à bon compte de ses droits paternels, à payer ainsi : 36 livres le jour du mariage, 18 livres à Noël suivant en un an et 18 livres par an au même jour.
Fut présente la mère de l'épouse, qui autorisée par son mari, a donné à sa fille par donation et en augment de dot la somme de 30 livres pour sa part des droits maternels, à prendre sur son héritage à son décès. Le père de l'épouse devra faire faire à sa fille une robe de drap de maison neuf, et l'époux une robe de même drap, le tout pour le jour du mariage. Il sera fait à l'épouse, aux communs dépens des parties, une autre robe et un aubergeon de drap de boutique, neuf, le tout teint de la couleur qu'elle choisira pour le jour du mariage. Il sera expédié à l'épouse une caisse de bois blanc garnie d'une serrure et d'une clef pour le jour du mariage. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 48 livres ; d'elle à lui 24 livres. « En cas que ledit Jaques Queyrel n'ayt la patiance de vivre aveq ledit Sperit Queyrel son filz et soubz quelque suget il se volust despartir de luy et le geter hors de sa maison, audit cas icellui Jaques sera tenu comme il promet vuider et desamparer a sondit filz la troysiesme partie du bien et heritage de ladite feue Icarde sa mere pour en disposer a plain droict comme du sien propre sans aulcune difficulté. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Chansaur, en présence de Me Pons May chirurgien et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : C Ferrier]

**Reconnaissance de dot pour Marguerite Chansaur – f°640**
Le 18/12/1617 ont comparu Jacques et Esprit Queyrel, père et fils, ledit Esprit époux de Marguerite Chansaur fille d'Antoine Chansaur et Jeanne Martin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu dudit Antoine Chansaur, présent, la somme de 36 livres à bon compte de la dot de ladite Marguerite pour la première paie suivant le contrat de mariage passé hier chez ce notaire, ainsi que la robe de drap cordeillat jaune neuf qui avait été promise et une brebis avec son agneau d'une valeur de 4 livres et demie. Lesdits Queyrel ont aussi reçu d'Honoré Chansaur, oncle de ladite Marguerite un pourceau « nourridon » donné amiable, d'une valeur de 1 livres. D'où quittance et reconnaissance d'un total de 41 livres et demie au profit de ladite Marguerite, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Me Jean Cassan dudit lieu. [Signé : Cassan]

**Dette pour Guillen Nicolas – f°642**

**Dette pour madame de Créquy – f°643**

**Dette pour madame de Créquy – f°645**

**Accord entre Jacques Consolin et Jean Royère – f°646**

**Quittance pour Jacques Darbon – f°648**

**Quittance pour Jean Bouchard – f°649**

**Arrentement des fours de La Motte-d'Aigues – f°651**

**[fin du registre]**